

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE HEBDOMADAIRE CORSE D'INFORMATIONS

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CHJARA ET IGNACE PANTALONI

POUR LE PIRE ET SURTOUT LE MEILLEUR, AGRICULTEURS!

P5 À 8



Photos ICN • EP

1,75€



LINGUA

L'INÉVITABLE «QUESTION DE LA LANGUE»:
AFFINITÉS ET CLIVAGES SOCIOPOLITIQUES
P20

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4

TERRITOIRES P17

INCONTRU P19 • AGENDA P22

ANNONCES LÉGALES P9



9 106702 517509

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

CERTES, LE CASIER DE MON CLIENT
EST LOURD. MAIS QUE LA COUR GARDE
EN MÉMOIRE QUE LE QUINTUPLE MEURTRE
DONT ON L'ACCUSE ENTRE AUTRES CHOSES
A ÉTÉ COMMIS AU RETOUR D'UNE SEMAINE
DE VACANCES EN CORSE !



KAMPA



ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Imperu di cultura

Una rinascita. Dopu essa statu chjosu durante setti anni, a mitica sala di spitaculu L'Empire in Aiacciu hà da apra torna i so porti u 17 d'aprili. Cinqui mesi di travagli sò stati nicissarii pà rimetta à i normi issu locu emblematicu di a cità imperiali. À tempu, Michel Marti, u direttori di u teatru, hà sceltu di tena l'anima di l'anni 1960 di u casali. Un spiritu mantinutu chì tutti l'Aiaccini chì ani cunnisciutu l'età d'oru di l'Empire pudarani ritruvà tali è quali. L'essenziali di i rinnuvazioni hè statu cuncintratu nant'à i muri è l'elettricità, ma dinò nant'à una scena rivista à 100 %. Sarà di 14 metri di largu nant'à 8 metri di profundeza, parfettu pà pudè accoglie senza prublema pezzi di teatru è spittaculi di ballu. I travagli sò custati 700000 auri, finanziati à 60 % da a Cullittività di Corsica. S'aspetta oramai l'urganizzazioni d'una festa maiò a sera di l'inaugurazioni, cù u corsu Nabuliò chì duvaria essa sarratu à a circulations è un apperitivu musicali tamantu rigalatu da a municipalità è i cummircianti, mentri chì a ghjenti pudarà entra pà picculi gruppi inde a sala pà una bella visita nant'à un parcorsu chì sarà suminatu di surpresi. Eppo u lindumani, u 18 d'aprili, ghjunghjarà l'ora di a prima riprisintazioni. Una staghjoni chì principiarà cù a pezza di teatru «Le Jour du kiwi», cù nant'à a scena Gérard Jugnot è u so figliolu Arthur. I primi noti di musica à l'Empire risunarani dui ghjorni dopu, cù a ghjunta di a ghjovana cantarina francesi Louane, mentri chì u prima artistu corsu chì ci cantarà sarà Felì. L'artistu casinchesi hè aspittatu u 16 di maghju à l'uccasioni di un giru eccezzunali pà fistighjà i so 35 anni di carriera. U ballu vultarà pà contu soiu u 25 d'aprili, mentri ch'elli ci sarani com'è tutti l'anni à u listessu mumentu tutti i gala di i sfarenti scoli di ballu aiaccinu trà a fini di u veranu è u principiu di l'istati. U principiu d'una longa seria d'evenimenti inde sta sala di quasgi 1000 piazzì, un fussi cà pà u teatru grazia à un partinariatu incù l'Espace Diamant, pruprietà di a Cità d'Aiacciu, troppu chjucu è micca adattatu pà pudè accoglie certi sirati. Grazia à l'iniziativa di un privatu, l'offerta culturali in a prima cità di Corsica s'allarga è l'Aiaccini poni ricunquistà una parti impurtanti di u so patrimoniu cuntempuraneu. Una bona! ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

On l'entend ou le lit régulièrement, en particulier lorsqu'il est question de son éventuelle autonomie, la Corse n'aurait aucune spécificité particulière et les Corses seraient, en tout point, des «*Français comme les autres!*» Vraiment? L'actualité montre cela dit qu'il est des circonstances où ces affirmations pourtant catégoriques cessent subitement d'avoir cours. Où il devient urgent d'insister sur le fait que «*la Corse, c'est vraiment à part*» et que des forces malignes semblent y être à l'œuvre. Au point de pervertir les êtres les plus probes, qu'ils soient préfets, membres des forces de l'ordre ou magistrats, et d'entacher des carrières qui, n'était une malencontreuse nomination dans l'île, auraient assurément été exemplaires. Ainsi, lorsqu'une magistrate, Hélène Gerhards, en poste à la cour d'appel d'Agde est mise en examen pour, entre autres, détournement de fonds publics, trafic d'influence ou association de malfaiteurs, pour des faits qui auraient été commis entre 2008 et 2022 notamment lorsqu'elle était juge d'instruction en Corse de 2011 à 2016, certains estiment que l'affaire, bien plus que de susciter des interrogations sur l'intégrité qu'on serait encore en droit d'attendre de certains fonctionnaires, illustre surtout «*le défi du recrutement en Corse*». C'est l'angle retenu par *Le Figaro* qui sur 14 ans de malversations présumées choisit de s'attarder sur les 5 passés en Corse pour y voir l'illustration parfaite des «*liaisons dangereuses de certains juges sur ce territoire*». C'est un point de vue original. On a hâte de voir M^{me} Gerhards invoquer le fameux «*contexte corse*» comme on dit dans le milieu du foot. Mais la liste des calamités imputables à l'île ne s'arrête pas là. Selon *Le Parisien*, voilà que des «*fourmis corses*» délogent de pauvres albigeois. À vrai dire, originaire d'Afrique du Nord, la *Tapinoma magnum* a progressivement gagné l'Europe dont la Corse où elle a pris ses aises, comme elle l'a fait en Suisse ou en Hollande. On aurait donc pu parler de «*fourmi suisse*» ou de «*fourmi hollandaise*». Mais visiblement, *Tapinoma magnum* ne saurait être que corse. Une «*fourmi française comme les autres*», donc? ■ **Elisabeth MILLELIRI**

Le Figaro @Le_Figaro

En poste en Corse pendant 5 ans, une magistrate a été mise en examen et écrouée pour 11 chefs d'inculpation. Une affaire inédite par son ampleur, mais qui illustre les liaisons dangereuses de certains juges sur ce territoire.

Catali Albertini @catalinettaso · 8 avr.

Les faits qui lui sont reprochés vont de 2008 à 2022, elle a exercé en Corse de 2011 à 2016, et bien entendu ce n'est pas la juge qui a un pb d'éthique mais la Corse qui l'aurait pervertie... pauvre de vous

Roselyne Beretti @RoselyneBeretti · 8 avr.

Oui parce qu'en 2008 elle avait déjà le projet de venir en Corse alors elle s'est entraînée à avoir nos vices...

mikanome @mikanome1 · 8 avr.

Aussi : "Ouin ouin, impossible de faire avancer les enquêtes en Keurse, les gens ne parlent pas". C'est sûr qu'entre flics et magistrats FRANÇAIS corrompus, qui en profitent pour se constituer un patrimoine immobilier entre 2 mutations, ça donne vachement envie de témoigner...

BobLaFrite @BobLaFrite1 · 8 avr.

Forcément, ça peut pas être sa faute à elle. C'est forcément celle des corses... #racisme

Nicolas Alfonsi @NicolasAlfonsi · 19h

Cette île est magique, elle a même un pouvoir de malhonnêteté rétroactif puisque les faits remontent à plusieurs années avant son arrivée en Corse...

SavC @Savelli_C · 17h

Pareil pour les deux préfets mis en cause pour des faits similaires je suppose ?

Autruche @AutrucheMagique

Non les corses on rien de plus ou de moins, les corses sont des Français comme les autres.

Le Parisien | Ma Terre @lp_matterre

L'invasion de fourmis corses dans le sud de la France oblige un couple à déménager

chjaruscuro @chjaruscuro · 11h

Les Tapinoma sont corses? On a même des fourmis AOP maintenant ?

I Kongoni @IKongoni

Si vous nous donnez l'autonomie, nous rappelons nos fourmis !

HUMEUR

Seine, jamais je ne me baignerai dans tes eaux

Il paraît qu'il ne faut jamais dire : «*fontaine, je ne boirai pas de ton eau*». Et pourtant... Ce célèbre adage n'a peut-être jamais été autant remis en question qu'aujourd'hui, et tout particulièrement en plein cœur de Paris. Car à l'ombre de Notre-Dame, de la Tour Eiffel et surtout de la flamme olympique, c'est avec un état d'esprit au mieux dubitatif que bon nombre de personnes regardent l'eau de la Seine s'écouler paisiblement. Vue depuis ses ponts et ses quais, la «*fontaine*» parisienne est certes plus grande que celle du proverbe, mais sa couleur et la qualité de son eau ne donnent pas envie d'y boire la tasse. Et elles inquiètent les futurs nageurs qui devront y faire trempette, tout sourire, devant les caméras du monde entier. À quelques semaines du grand plongeon, il faut dire que les dernières analyses ne sont pas vraiment jolies à regarder... Pas besoin d'être médaillé d'or en biologie pour les déchiffrer et comprendre que les bactéries qu'on y a détectées et qu'on retrouve généralement dans les égouts ne sont pas vraiment bonnes pour la santé. En clair, s'y baigner n'est pas vraiment conseillé. Pourtant et pour revenir à notre adage, le «*il ne faut jamais dire...*» semble traduire l'état d'esprit des organisateurs des Jeux Olympiques 2024, de la mairie de Paris, des autorités et même de l'Elysée. Confiants dans leur affaire et dans leur idée de voir l'épreuve de natation se dérouler dans la Seine, si bien qu'ils pourraient prétendre à la première marche du podium de la contre-argumentation : «*Cela ne sert à rien de faire des prélèvements actuellement*», «*C'est dû à un fort ensoleillement, les journées qui allongent, des précipitations trop faibles*» et autres perles argumentaires visant peut-être, *in fine*, à cacher le 1,4 milliard d'euros dépensé possiblement en vain pour rendre la Seine baignable. Le combat est louable et atteindre cet objectif serait une véritable réussite sur le plan technique et tactique comme diraient les sportifs, si bien qu'Emmanuel Macron lui-même a promis de s'y baigner. Mais d'ici le grand bain présidentiel, ce sont surtout les athlètes qui voudraient savoir s'ils pourront y plonger! ■ **Christophe GIUDICELLI**

CHJARA ET IGNACE PANTALONI

POUR LE PIRE ET SURTOUT LE MEILLEUR, AGRICULTEURS!



Photo ICN • EP

Sillonner hiver comme été des pistes tortueuses à travers chênaies et châtaigneraies pour nourrir les bêtes. Partir avant le jour, avec une lampe frontale, s'assurer que les derniers-nés du cheptel se portent bien, avant de se changer en vitesse et de prendre la route pour participer à une foire rurale à une centaine de kilomètres de là. Être à la fois le patron et l'ouvrier mais aussi la « force de vente » et ne pas avoir peur de faire de l'administratif. Ne jamais se demander où on partira en vacances parce qu'on ne s'absente jamais bien longtemps d'une exploitation encore toute jeune. Tenter sans cesse de concilier des coûts que l'inflation fait grimper, la constance dans la qualité du produit et des prix de vente acceptables pour le consommateur. Se dire que même si on ne roule pas sur l'or, ça va, d'autant qu'on a la chance de vivre de sa passion... C'est la vie qu'on choisie Chjara et Ignace Pantaloni qui ont créé à Tavera A Scalella, un groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec), spécialisé dans l'élevage de porcs et la production de charcuterie dont une partie est en AOP.



Photo ICN



Photo GAec A Scalella

À quoi rêvent les jeunes filles ? Tout dépend vraiment de la jeune fille. Ainsi, à l'âge où d'autres convoitaient un sac à main ou des chaussures de grande marque, Chjara, pour sa part, envisageait plutôt de mettre de l'argent de côté pour s'offrir deux bonnes truies et un véhicule solide, parce qu'il faut un début à toute entreprise et qu'elle entendait bien créer sa propre activité. Issue d'une famille d'agriculteurs, elle a très tôt partagé son temps libre entre l'exploitation de son père, éleveur transformateur porcin à Frassetto, et l'élevage caprin de son oncle : *« Les chèvres ont un côté indépendant qui me plaît beaucoup et il faut bien dire qu'une chèvre, c'est beaucoup plus sympathique qu'un cochon -même si nous avons quelques porcs qui sont très sociables- et puis j'ai toujours aimé voir toutes les étapes du travail de la transformation du lait jusqu'au fromage fini et affiné. C'est très différent de la transformation de la viande. En tout cas, j'ai toujours voulu vivre en m'occupant de bêtes »*. Dans un premier temps, comme dans sa famille on a aussi la passion des chevaux, elle opte pour un brevet d'études professionnelles agricoles option élevage équin au lycée agricole de Sartène. Elle enchaîne ensuite sur un bac professionnel « conduite et gestion de l'entreprise agricole » et passera également ses permis de conduire « camion » et « semi-remorque ». Elle travaille un temps avec son père, sans perdre de vue l'idée d'avoir un jour sa propre exploitation. *« Mais si je n'avais pas rencontré Ignace, je crois que je me serais plutôt tournée vers l'élevage d'ovins ou de caprins. »*

QUAND UNE FILLE D'AGRICULTEUR RENCONTRE UN FILS D'AGRICULTEUR

Seulement voilà, elle a rencontré Ignace. Lui aussi a grandi sur l'exploitation familiale où, dès qu'il a été en âge de le faire, il a toujours aidé son père. *« Qui d'abord m'a encouragé... à choisir un autre métier que le sien ! »* Au départ, il s'oriente donc vers un lycée professionnel, en « conduite et services » pour *in fine* réaliser qu'il préfère de très loin l'agriculture, en particulier l'élevage porcin.

Et lorsque deux passionnés d'élevage se rencontrent, il arrive parfois qu'ils décident de fonder une famille et leur propre exploitation. C'est ce qu'ont fait Chjara et Ignace. C'est bien évidemment vite dit, car dans les faits, il faut un certain temps pour se structurer. *« On a démarré avec un cheptel monté grâce au père d'Ignace, mais aussi mes deux truies et quelques bêtes achetées »* explique Chjara qui mentionne aussi le véhicule utilitaire tout terrain, rustique et difficilement maniable pour la plupart d'entre nous mais *« increvable ! »* que lui a transmis son grand-père, un *« héritage »* auquel elle est très attachée. En 2022, ils s'organisent en groupement agricole d'exploitation en commun et déposent le nom de Gaec A Scalella. L'avantage de ce type de société agricole, explique Chjara, est qu'il leur permet de mettre en commun des moyens matériels et des compétences tout en ayant deux types d'exploitation et de production bien distincts. En effet, Ignace s'est plutôt tourné vers l'élevage de porcs Duroc et croisés Duroc, (dont l'une des stars est Brigitte, une truie à la robe tachetée assez

Lorsque deux passionnés d'élevage se rencontrent, il arrive parfois qu'ils décident de fonder une famille et leur propre exploitation.



Photo ICN

imposante mais placide et qui vous ferait -presque- croire que les cochons ont tous un excellent caractère et de très bonnes manières] tandis que Chjara a opté pour l'élevage de porcs de race Nustrale et donc une production de charcuterie [coppa, lonzu et prisuttu] en AOP. Les bêtes, outre qu'elles présentent des caractéristiques physiques clairement repérables, a fortiori pour un professionnel, sont bien évidemment identifiables grâce à une boucle d'oreille de couleur spécifique, et au moment de la transformation, les viandes sont travaillées séparément puis mises à sécher par lots qui eux aussi sont dûment identifiés. Les porcs du Gaec sont élevés en libre parcours, sur plus de 150 hectares de terrains de montagne et moyenne montagne, dont une partie composée de châtaigneraies et de chênaies qu'Ignace et Chjara ont nettoyées et entretiennent, et dont une parcelle donne sur la cascade du Voile de la mariée.

TROUVER L'ÉQUILIBRE ENTRE QUALITÉ ET PRIX ABORDABLE

À l'heure actuelle, Chjara et Ignace totalisent quelque 180 bêtes. « Sans compter les naissances à venir, précise Ignace. Si tout va bien d'ici deux mois, il y aura environ 300 bêtes. » Il faudra par la suite procéder à une sélection pour le renouvellement des cheptels. Ce qui, disent-ils, est parfois compliqué. On peut certes repérer des individus prometteurs qui se signalent par leur robustesse ou par des caractéristiques bien conformes au standard recherché... mais on n'est jamais à l'abri de surprises. Parfois mau-

vais, parfois bonnes. Même en fixant un quota de bêtes à conserver (en principe une vingtaine pour les Duroc et croisés et cinq pour les Nustrali, sachant qu'il sera nécessaire de racheter un mâle Nustrale auprès d'un autre éleveur puisque la démarche AOP répond aussi au souci de préserver et développer la race locale et d'éviter la consanguinité); même en s'interdisant d'être trop sentimental, il y a toujours « des exceptions, des épargnés » auxquels on décide de laisser une chance. Et dont certains finiront par se révéler, contre toute attente, un excellent choix. Car s'il y a la théorie, souvent confirmée, c'est vrai, il y a aussi les faits. « Pour les truies par exemple, dit Chjara, on conseille souvent d'examiner le nombre de pis, car certaines en ont davantage que d'autres et feraient de meilleures mères. Mais j'ai une très bonne mère qui n'a pourtant pas de pis supplémentaires. »

L'âge d'abattage, du moins dans le cahier des charges de l'AOP, est compris entre 12 et 36 mois. En principe, 18 mois constituent une honnête moyenne, mais de l'avis de Chjara, attendre entre 20 et 24 mois est préférable. « Pour moi, à 18 mois, la viande n'est pas assez mature et on préfère donc laisser les cochons grandir plus longtemps, même s'il faut faire attention à ce qu'il ne prennent pas seulement plus de gras, que les gens apprécient de moins en moins d'ailleurs. »

Bien évidemment, prolonger l'échéance a un coût pour les exploitants. Or les frais augmentent, « que ce soit pour le prix des céréales ou celui d'un rouleau de clôture » note

On peut certes repérer des individus prometteurs qui se signalent par leur robustesse ou par des caractéristiques bien conformes au standard recherché... mais on n'est jamais à l'abri de surprises.

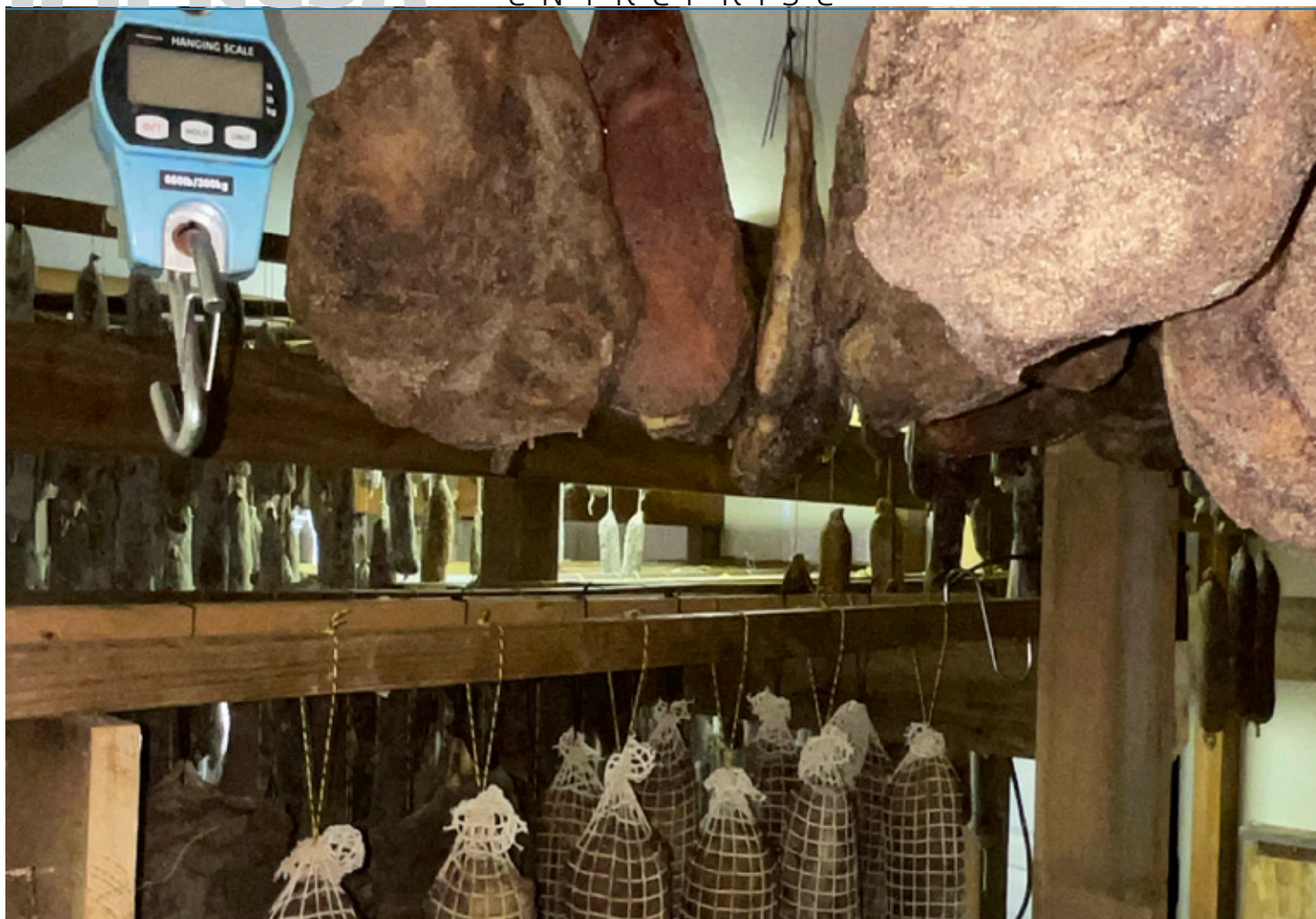


Photo ICN

«Faire un bon produit, comme avant, c'est-à-dire sans conservateur, sans liant, sans additif, et de vendre à un prix qui reste abordable.»

Ignace, soucieux non seulement parce que cette inflation a un impact sur la trésorerie du Gaec mais aussi en raison des répercussions éventuelles qu'elle pourrait avoir sur le consommateur : il n'a pas choisi cette profession pour en arriver à devoir vendre sa production comme un produit de luxe. *«Tu me vois, sur une foire, dire à un couple de personnes âgées qui doivent faire attention aux dépenses mais qui ont envie de se faire plaisir que pour deux tranches de jambon ils en auront presque pour 15 euros?»* Un des enjeux aujourd'hui, complète Chjara, c'est donc de trouver et maintenir un juste équilibre entre le souci de *«faire un bon produit, comme avant, c'est-à-dire sans conservateur, sans liant, sans additif, et de vendre à un prix qui reste abordable.»*

Aussi, à l'exception de quelques rares commerces *«qui connaissent bien les contraintes du travail de producteur»* et ne vont pas exiger des quantités industrielles ni fixer des délais de règlement à rallonge, pour la commercialisation de leurs produits, Ignace et Chjara privilégient la vente directe, sur l'exploitation, durant les foires rurales et, tous les samedis, au marché des producteurs d'Ajaccio. De plus, en soirée, de juin à août A Scalella propose également une table d'hôte.

JOUER SUR LA POLYVALENCE ET LES COMPLÉMENTARITÉS

S'ils sont évidemment polyvalents et peuvent l'un comme l'autre effectuer toutes les tâches nécessaires à la conduite du Gaec, ils se sont organisé de façon à être complémentaires. *«Ignace est davantage sur le côté élevage, et moi*

sur la partie commerciale, dit Chjara. Par contre, on charcute ensemble... sauf pour les terrines et le fromage de tête ! J'ai ma recette et je tiens à m'en occuper moi-même, en prenant bien mon temps pour trier les morceaux.»

Et puis il y a toutes les autres tâches que doivent accomplir les agriculteurs, et qu'on ne se représente pas toujours, de l'entretien du matériel à l'administratif, incontournable notamment lorsqu'on doit déposer des dossiers en vue de faire approuver et aider certains projets. Or des projets, ils en ont. *«Augmenter les cheptels, pour produire davantage. Actuellement, le Gaec charcute entre 95 et 100 bêtes par an. L'objectif est d'arriver à en charcuter 150. On espère y arriver d'ici deux ans. On est aussi en train d'acheter un terrain où installer un nouvel atelier, avec un magasin et un espace de restauration.»*

Des journées bien remplies, qui ne leur font pourtant pas oublier un autre métier à plein temps, celui de parents d'un petit Felice-Antone, vif, avenant et curieux qui, s'il n'a pas encore l'âge de choisir une vocation, parle parfois de suivre leurs traces. Bref, ils n'ont pas vraiment le temps de faire des selfies [le compte Facebook du Gaec sert surtout à informer la clientèle des arrivages de produits et des menus de la table d'hôte] ni de se demander s'ils iront plutôt en vacances aux Seychelles ou à Bali. Mais ça ne les chagrine pas. Comme le dit la chanson du groupe auvergnat Wazoo, qu'on a beaucoup entendue récemment sur les barrages mis en place par des agriculteurs, la terre est fond de leur cœur, pour le pire et surtout le meilleur. Parce que, résume Ignace, *«la chance qu'on a, c'est qu'on vit de notre passion !»* ■ Elisabeth MILLELIRI



N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 Mars 2024, et d'une assemblée générale ordinaire en date de 15 Mars 2024, il a été créé une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée ;
Dénomination sociale : « A MARINA » ;
Durée : 99 ans ;
Siège : Golf de la Liscia - 20111 Calcatoggio

Capital : 25.000 €uros
Objet : La Société a pour objet en France et à l'Etranger :

- La prise et la gestion, sous toutes formes, de toutes participations et tous intérêts dans les sociétés industrielles et commerciales ;
- La prise et la gestion sous toutes ses formes de toute participation dans les sociétés détenant des participations dans des sociétés industrielles et commerciales ;
- L'achat, la vente, la location, la location-gérance, la gestion, l'exploitation directe ou indirecte d'établissements industriels ou commerciaux, entrepôts, ateliers, fonds ou éléments de fonds de commerce ainsi que de tous immeubles et locaux, en tout ou en partie, notamment à caractère de bureaux ou d'habitation, comme de tous terrains ou installations quelconques, et tous objets mobiliers et matériels pour tous usages entrant dans le cadre de son objet social ;

- La conclusion de contrats de services d'aide à la décision ou concourant à l'élaboration de la politique ou de la stratégie générale ainsi qu'à la gestion générale de l'entreprise ; la passation de prestations administratives portant notamment sur les services généraux, les ressources humaines, les services financiers, comptables, informatiques et juridiques ; la conclusion de contrats de prestations de soutien commercial ;
- L'acquisition, la vente, le dépôt, la cession, l'exploitation, de toutes marques de fabrique et de commerce, de tous brevets d'invention, de tous savoir-faire, dessins et modèles et procédés de fabrication ; la prise ou la concession de toutes licences ou sous-licences d'exploitation ;

Et plus généralement, faire toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles ou commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social ou susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires sociales. La société pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser directement ou indirectement les opérations rentrant dans son objet social.

Président : Monsieur Nicolas FABIANI demeurant : Porto Canelle - 20151 Sant Andrea d'Orcino.
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 02



Vanina GENNARI
Avocat

52, Cours Napoléon
20000 Ajaccio

« CASABIANCA »

Société par Actions Simplifiée

Siège social : ZI Baléone

20167 Sarrola-Carcopino

RCS : En cours d'immatriculation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 mars 2024, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée.

Dénomination Sociale : «CASABIANCA»

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 4000 Euros

Siège : ZI de Baléone - 20167 Sarrola-Carcopino

Objet : Résidence hôtelière

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à un vote.

Clauses d'agrément :

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires avec l'accord du Président de la Société.

Président : Monsieur Geoffrey Paul Francine DEMOLDER, né le 30 janvier 1978 à IXELLES, demeurant Chemin du Château d'Eau - Route des Cannes - Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna est désigné Président de la Société.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 5 avril 2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : OCCHIONI
NOM COMMERCIAL :

RESTAURANT U CASONE

CAPITAL : 5000 euros

SIEGE : A Traversa à Cervione [20221]
OBJET : La restauration. La fabrication et la vente de plats à emporter.

DUREE : 99 ans

PRESENTE : Madame Marie Pierre OCCHIONI demeurant A Traversa à Cervione [20221]

IMMATRICULATION : RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/04/2024, il a été constitué une SASU dénommée :

L'OSTERIA

Siège social : L'Allegria Vix - 20240 Ventiseri

Capital : 100€

Objet : Gérance de restaurant
Président : Mme Dominique BERNARDI, L'Allegria Vix, 20240 Ventiseri.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés unique-ment.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 05



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN
Avocat

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

Route de l'Ospedale

Résidence U Sant'Antonu

20137 Porto-Vecchio

Tel : 01.42.60.04.31

Suivant acte SSP en date du 03/04/2024, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : LE FRANCO ANGLAIS

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège : C/o CORSICATOIRS - Av. du Général de Boissoudy - BP 53 - 20137 Porto-Vecchio

Capital : 1000 € en numéraire.

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration rapide, plats à emporter, pizzeria, débit de boissons.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : Les actions sont inaliénables pendant 5 ans. Après ce délai, toute cession d'actions est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

Président : Madame Caroline, Jeanna, Marie ETTORI demeurant La Trinité, Bât C, 20137 Porto-Vecchio

Directeur Général : Monsieur Jean, Marc, Martin, Joseph ETTORI, demeurant Av. du Général de Boissoudy, 20137 Porto-Vecchio

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 06

ATMOSPHERE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège social : San Lorenzo

20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Biguglia du 28/03/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ATMOSPHERE

Siège : San Lorenzo, 20620 Biguglia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 euros

Objet : Petite restauration traditionnelle
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Quentin Audibert, demeurant Campo Quadrato, Résidence Saint-Jean, 20620 Biguglia
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 07

GRAZIANI PLOMBERIE

Société à Responsabilité Limitée

A Associé Unique

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Lotissement Les Jardins de Borgo

Lot 56 - 20290 Borgo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Biguglia du 1er avril 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

GRAZIANI PLOMBERIE

Siège social : Lotissement Les Jardins de Borgo, Lot 56, 20290 Borgo

Objet social : Tous travaux de plomberie, climatisation, ventilation, VMC

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. Grégory GRAZIANI, demeurant Lot Les Jardins de Borgo, Lot 56, 20290 Borgo, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Vincent RIBAUD, Notaire Associé de la "Société Civile Professionnelle Jean-Luc NOUGUIER, Luc RIBAUD, Angélique NOUGUIER-LECOMTE, Alexandra RIBAUD, Adrien NOUGUIER et Vincent RIBAUD, notaires associés, société titulaire d'un office notarial" à MONTPELLIER [Hérault], Immeuble Oxygène B - 1401, avenue du Mondial 98 et 41, rue Le Titien, le 29 mars 2024, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, l'administration et la gestion du patrimoine social et la conclusion de tous baux ou de toute convention d'occupation, et notamment, le cas échéant, de conférer à tout associé, un droit de jouissance gratuit et exclusif.

Dénomination : TOMASI 2B

Siège social : Castellare-Di-Casinca [Haute-Corse], 20213, Lieu-dit Castellare.

Durée : 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de 141900,00€. Constitué d'un apport en numéraire d'un montant de 3900,00€ et de l'apport en nature d'un terrain situé à CASTELLARE-DI-CASINCA [HAUTE-CORSE] 20213, Lieu-dit Castellare, cadastré section B n°1434 et des lots n° 1 à 3 d'un ensemble immobilier situé à CASTELLARE-DI-CASINCA [HAUTE-CORSE] 20213, Lieu-dit Castellare, cadastré Section B n°1435, évalués pour une valeur de 138.000,00€.

Le premier gérant est Madame Pascale TOMASI, demeurant à MONTPELLIER [34000], 374, rue du Professeur Henri Roseau, nommée pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis : Vincent RIBAUD, Notaire signé.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date de 28/03/2024, il a été constitué une SASU :
Dénomination : LG EVENTS 2A
Nom Commercial : Corsica Gonflable
Siège Social : 734, avenue Marien Poggi, Acqua Doria, 20138 Coti-Chiavari
Capital : 100 €
Objet social : Location et vente de structures gonflables et matériel événementiel divers ainsi que des prestations événementielles, location bail d'articles de loisirs et de sport.
Durée : 99 ans
Président : M. CANCIANI HERVE, 23, rue Pierre Brossolette, 69210 L'ARBRESLE
Cession d'actions : Libre
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors qu'elles ont été libérées des versements exigibles et que les actions soient inscrits dans le registre des mouvements de titre au moins cinq jours avant l'assemblée.
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 2 avril 2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société à Responsabilité Limitée
DENOMINATION :
Rénovation Tous Travaux
NOM COMMERCIAL : RTT
CAPITAL : 1500 euros
SIÈGE : 1397, Strada di Figarella, Résidence Palazzettu à Lucciana [20290].
OBJET : La réalisation de travaux de maçonnerie et de peinture
DURÉE : 99 ans
GERANT : Monsieur Gérard Sébastien Max ARNAUD demeurant au 1397, Strada di Figarella, Résidence Palazzettu à Lucciana [20290].
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.
Pour avis,

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 4 avril 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : RDFC
Siège : 3, Boulevard du Roi Jérôme, 20000 Ajaccio
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : Débit de boissons, restauration rapide, brasserie, salon de thé, vente de glace
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Dominique RUTILI, demeurant Villa Terra Rossa, n°12, route de la Rocade, 20090 Ajaccio.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
Pour avis, Le Président.

SA HAMOU & Associés,
Notaires

Paris [75001], 3, rue du Louvre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Louis HAMOU, notaire à PARIS, le 8 avril 2024 a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : E ET A ROMANETTI
Forme : Société Civile
Siège social : 1, rue Davin, 20000 Ajaccio
Objet social : La société a pour objet l'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements tels que les valeurs mobilières, les titres, les droits sociaux, les contrats de capitalisations, et autres produits financiers portant intérêt, l'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire nécessaire à la réalisation de l'objet social, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises, la mise à disposition gratuite du ou des biens immobiliers dont elle est propriétaire au profit de l'un ou plusieurs de ses associés.
Capital : 2.000 EUR, divisé en 2.000 parts sociales de 1,00 EUR chacune.
Les apports sont exclusivement en numéraire et ont été entièrement libérés.
Durée : 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Cession de parts : Les parts ne sont pas librement cessibles entre associés et doivent faire l'objet d'un agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérance : Gérants désignés pour une durée illimitée : Monsieur Nicolas ROMANETTO et Madame Carine DERRIEN, son épouse.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour insertion,
Me Jean-Louis HAMOU, Notaire.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PERI, en du 20/03/24, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : L'AKITA BAR
Siège : Chez Madame Colombani, Lieu-dit Padiglioni, 20167 Péri
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 10,00 euros
Objet : Bar à cocktails, tapas, petite restauration, événementiel.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant [y compris aux conjoints et partenaires pacsés des associés], qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.
Président : Madame Athalie, Patricia, Mélodie, Fleur COLOMBANI, demeurant Lieu-dit Padiglioni, Plaine de Peri, 20167 Péri,
Directeur Général : Monsieur Allan, Jean, Serge CADDEO, demeurant Piscia Rossa, Pietralba, 20167 Afa.
Pour avis, La Présidente.

CAPU à CAPU IMMO

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000 euros

Siège social :

8, Rue du Général Paulin Colonna d'Istria
Stretta Funtana Nova
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 27/03/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale :
CAPU à CAPU IMMO
Siège social : 8, Rue du Général Paulin Colonna d'Istria, Stretta Funtana Nova, 20137 Porto-Vecchio
Objet social : L'acquisition, l'administration, la vente, la gestion et l'exploitation par bail location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Valentin RICHARD, né le 23 novembre 1987 à REMIREMONT [Vosges], demeurant 8, rue du Général Colonna d'Istria, Stretta Funtana Nova, 20137 Porto-Vecchio.
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à COGGIA [20118], en du 03/04/24, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : STELLA BIANCA
Siège : Esigna, 20118 Coggia
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1.000,00 euros
Objet : - Location de biens immobiliers meublés,
- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,
- La gestion de titres et de valeurs immobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou celui de tiers,
- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant [y compris aux conjoints et partenaires pacsés des associés], qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.
Présidente : Madame Franca PROPATO, demeurant Esigna, 20118 Coggia
Directeur Général : Monsieur Nicolas PROPATO, demeurant Esigna, 20118 Coggia.
Pour avis,
La Présidente.



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 27 mars 2024, à BIGUGLIA.
Dénomination :
GESTION INSULAIRE LOCATIONS.
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.
Siège social : 13, Lot Arbucetta, 20620 Biguglia.
Objet : Conciergerie, Gestion, sous-location de biens immobiliers et mobiliers.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1500 euros divisé en 150 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les actions sont librement cessibles.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Madame Angèle PACCIONI
Falep Stella Maris, Ajaccio, 20000 Ajaccio.
La société sera immatriculée au RCS Bastia.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à VERO [20172], du 02/04/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : CASA GIACO.
Siège social : Calzatoja - 20172 Véro
Objet social : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire ; la gestion de patrimoine immobilier ; la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises ; l'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Corinne GIACOMONI, demeurant 16, Lotissement de Pietrosella, 20167 Alata,
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés à l'unanimité
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
Pour avis, La Gérance.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date de 07/04/2024, il a été constitué une SARL :
Dénomination : GET BIKE
Nom Commercial : SAS GET BIKE
Siège Social : Acqua Di Maria - 20132 Zicavo
Capital : 1000 €
Objet social : Location de vélos, assistance électrique et organisation évènement
Durée : 99 ans
Gérance : Mme PIAZZA MARIE ANTOINETTE Acqua Di Maria - 20132 Zicavo
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale :

ROLLET FINANCES

Objet social : La société a pour objet en France et l'étranger :

La prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, notamment, la gestion directe des actifs détenues par ses filiales, la gestion centralisée de la trésorerie.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Siège social : 21, Lot Les Muriers, Lieu-dit Migliacciaru, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

Capital social : 100 € divisé en 100 parts de 10€

Président : M. Andy ROLLET, 21, Lot Les Muriers, Lieu-dit Migliacciaru, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo

Immatriculation RCS de Bastia.

Pour avis,

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date de 29/01/2024, il a été constitué une SAS :

Dénomination : CTF

Nom Commercial :

Club Torracchia Formation

Siège Social : Lieu-Dit Torracchia - 20215 Vescovato

Capital : 4000 €

Objet social : École de formation et d'apprentissage aux métiers des Jeux. Apprentissage du poker.

Vente de modules de formations et de support ainsi que tous produits dérivés. Consulting et audit pour casinos et clubs de jeux.

Organisation d'événements divers liés au jeu. Organisation, production et communication de tout type d'événements festifs, soirées privées, location d'espace pour les événements organisés par un tiers avec restauration événementielle de type traiteur.

Durée : 99 ans

Président : M. MAGGIANI Jean-Louis Lieu-Dit Torracchia - 20215 Vescovato

Cession d'actions : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas

Exercice du droit de vote : Une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées : Être actionnaire

Immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 8 avril 2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DÉNOMINATION : BBQ BOAT ST FLO

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Bâtiment 31A, Les Châtaigniers, Cité AURORE à Bastia (20600)

OBJET : La location de véhicules nautiques motorisés,

* La location de tout type de véhicule maritime ou terrestre,

DUREE : 99 ans

PRESIDENT : Monsieur Nicolas LO RE demeurant au Bâtiment 31A, Les Châtaigniers à Bastia (20600)

IMMATRICULATION : RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 04/04/2024, il a été constitué une SC :

Dénomination :

GFA DU DOMAINE DE CAMPESTRA

Siège Social : Domaine de Campestr Canne, 20138 Coti-Chiavari

Capital : 3000 €

Objet social : Location de terrains et d'autres biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérance : Mme JIMENEZ von HUMBOLDT Alejandra Villa 36, Rès Parc de Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna

Cession de parts sociales : soumise à agrément

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION
GERANT

N° 23



Dénomination : LOLA

Forme : SCI

Capital social : 1000 euros

Siège social : Villa Magnolia

Route de Poretta - 20290 Lucciana

523 729 820 RCS de Bastia

GÉRANT

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 octobre 2022, à compter du 21 octobre 2022, les associés ont pris acte de la modification de la Gérance de la société :

- Monsieur DAVID PRONESTI, demeurant VILLA DI MAGNOLIA - ROUTE DE PORETTA - 20290 LUCCIANA en remplacement de Monsieur ANGE PRONESTI.

Mention sera portée au RCS de Bastia.

N° 24

CONSTRUCTION
ESPACE FAMILIAL

Société Responsabilité Limitée

Au capital de 70.000,00 euros

Siège social : RN 194

Lieu-dit Panchetta - 20167 Mezzavia

340 859 693 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 22 mars 2024, Monsieur Jean-Pierre, Sébastien DEIANA, demeurant Chemin d'Acqualonga, Capricciolo, 20167 MEZZAVIA, a été nommé en qualité de Gérant, en remplacement de Monsieur Sauveur DEIANA, gérant démissionnaire.

Pour avis, La Gérance.



Dénomination : SCI DAVI

Forme : SCI

Capital social : 1000 euros

Siège social : Route de Poretta

Villa Magnolia - 20290 Lucciana

428 623 227 RCS de Bastia

GÉRANT

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 octobre 2022, à compter du 21 octobre 2022, les associés ont pris acte de la modification de la Gérance de la société :

- Monsieur DAVID PRONESTI, demeurant VILLA DI MAGNOLIA - ROUTE DE PORETTA - 20290 LUCCIANA en remplacement de Monsieur ANGE PRONESTI.

Mention sera portée au RCS de Bastia.

N° 26



Dénomination :
SCI ANDALUCIA

Forme : SCI

Capital social : 762 euros

Siège social : Lieu-dit Paternu

20290 Borgo

401 957 048 RCS de Bastia

GÉRANT

Aux termes de l'AGE en date du 21 octobre 2022, à compter du 21 octobre 2022, les associés ont pris acte de la modification de la Gérance de la société :

- Monsieur DAVID PRONESTI, demeurant VILLA DI MAGNOLIA - ROUTE DE PORETTA - 20290 LUCCIANA en remplacement de MONSIEUR ANGE PRONESTI.

Mention sera portée au RCS de Bastia.

MODIFICATIONS
STATUTAIRES

N° 27

MARIANI

DOMINIQUE ET FREDERIC

SCI au capital de 300 €

Siège social : C/o Mr Frédéric MARIANI

Lotissement des Iles - Villa Asco

20220 L'île-Rousse

RCS Bastia 502917529

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 18/03/2024, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient : U PAESE à compter du 18/03/2024.

Modification au RCS de Bastia.

N° 28

SARL MEDAOL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : 15, Avenue Napoléon III

20110 Propriano

433 382 587 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 26/03/2024, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de changer d'objet pour l'activité de location immobilière ainsi que toutes activités annexes ou connexes et de modifier l'article 2 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

AMBAPA

SAS au capital de 1200 €

Siège social : Rue Albert Decaris

Immeuble Le Panoramique

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 891 187 080

L'AGE réunie le 26/03/2024 a décidé :
- De modifier l'objet social de « Résidence de tourisme à caractère hôtelier en Balagne sur la Commune de Corbara » à compter du 26/03/2024, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

A compter du 26/03/2024, l'objet social est : L'exploitation et la gestion de résidence de tourisme à caractère hôtelier, toute activité de restauration traditionnelle, la création, l'exploitation et la location de fonds de commerce de bar de plage, restauration rapide, pizzeria, glacier, plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter, location journalière de matériel de plage, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- De remplacer à compter du 26/03/2024 la dénomination sociale "AMBAPA" par "U GHJUNCHI" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- De transférer le siège social du Rue Albert Decaris, Immeuble Le Panoramique, 20000 AJACCIO au 6, rue Michel Ornano, 20000 AJACCIO à compter du 26/03/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Aux termes d'une décision du Président en date du 26/03/2024, il résulte que :

- De nommer Paul FRANCESCHI, demeurant 2, cours Grandval, 20000 AJACCIO en qualité de Directeur Général et de modifier l'article 40 des statuts.

N° 30

KALLIDIAG

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Chemin de Labretto

Lotissement Pastoreccia

20600 Bastia-985021930 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'associé unique en date du 8 avril 2024 :

La dénomination sociale a été modifiée et devient DIAG PRECISION CORSE à compter du 21 février 2024.

En conséquence, l'article 2 « Dénomination » des statuts a été modifié comme suit :

- Ancienne mention : KALLIDIAG
- Nouvelle mention : DIAG PRECISION CORSE

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 31

EWANGEL

SAS au capital de 3.000 euros

ZI La Poretta, Rue Simon Castelli

20137 Porto-Vecchio

883.983.751 RCS Ajaccio

Le 22/03/2024, la Présidente a décidé de nommer Lionnel ANZIANI, Lot 1 bis, Alpina di Vetta, Route de Cala Rossa, 20137 PORTO-VECCHIO, en qualité de Directeur Général à compter du même jour et pour une durée illimitée.

RCS : Ajaccio.

N° 32

COFIMMO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
Centre Commercial Port Toga
20200 Bastia
981 431 687 RCS Bastia

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 mars 2024, constatant la décision de l'Associée Unique, Monsieur Hadrien DEVICHI, demeurant à Bastia [20200], 2189, Route Supérieure de Cardo, a été nommé en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

Le Président,

N° 33

MARIANI FD

SCI au capital de 160 €
Siège social : Lot des Iles, Villa Lucy
20220 L'Île-Rousse
RCS Bastia 49088821

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 18/03/2024, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient : PARADISU à compter du 18/03/2024.

Modification au RCS de Bastia.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 34



SCP MAMELLI Notaires

20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00
scp.mamelli@notaires.fr

EXPLOITATION MARFISI

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 7.622,45 Euros
Siège : Saint-Florent [20217]
RCS Bastia 326 203 809

AVIS DE CESSIION ET AUGMENTATION DE CAPITAL

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 29 février 2024, enregistré à SIE BASTIA le 7 Mars 2024, 2024 N 120,

Mr Patrice MARFISI a apporté A la Société EXPLOITATION MARFISI, SARL au capital de 7622,45 €, dont le siège est à SAINT-FLORENT [20217], identifiée au SIREN sous le numéro 326 203 809 et immatriculée au RCS de BASTIA.

Un fonds de commerce d'hôtel, exploité à SAINT-FLORENT (Haute Corse) connu sous l'enseigne « HOTEL TETTOLA ». Propriété-Jouissance 1er janvier 2024 Evaluation : 1.100.694,00 €.

Par suite de l'apport, le capital social a été porté de 7.622,45 € à 15.412,00 €. Les articles "Apports" et "Capital" des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : 7.622,45 EUR,
Nouvelle mention : 15.412,00 EUR.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour mention,
Le Notaire.

N° 35



MALLARONI ROCADÉ

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Porté à 603.090 euros
Siège social : Ld Campicicoli
Rocade Sud - 20137 Porto-Vecchio
980 482 178 RCS Ajaccio

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 4 avril 2024 que le capital social a été augmenté de 598.090 euros par voie d'apport en nature. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à six cent trois mille quatre-vingt-dix euros (603.090 euros).

Il est divisé 60.309 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Pour avis, Le Président.

N° 36



MALLARONI PORETTA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Porté à 711.250 euros
Siège social : 76, Route de Bastia
Quartier Poretta, Immeuble Mogador
20137 Porto-Vecchio
981 620 834 RCS Ajaccio

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 4 avril 2024 que le capital social a été augmenté de 706.250 euros par voie d'apport en nature. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à sept cent onze mille deux cent cinquante euros (711.250 euros).

Il est divisé en 71.125 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Pour avis, Le Président.

N° 37

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FLORIANI

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Porté à 1100 euros
Siège social :
Chez M. Floriani Stéphane
Cirato, Porticcio
20166 Grosseto-Prugna
482 472 180 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 22 mars 2024 a décidé d'augmenter le capital social de 1000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cent euros (100euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à mille cent euros (1100euros).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.



04 95 32 04 40

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 38

LC COIFFURE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social :
Centre Commercial Porticcio Plage
Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio
RCS Ajaccio 838 717 825

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2023, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Lucien CANNAVO, demeurant Les Hauts de la Résidence du Golfe, 6, Chemin de la Bergerie, 20166 PORTICCIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 39

SCI CATHY

Société Civile en liquidation
Au capital de 30.489,80 euros
Siège social : Villa Michel
Quartier de l'Annonciade
20200 Bastia-RCS Bastia 325684447

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Joseph VERSINI, demeurant Villa Michel, Quartier de l'Annonciade, 20200 BASTIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 40

LC COIFFURE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social :
Centre Commercial Porticcio Plage
Grosseto-Prugna - 20166 Porticcio
RCS Ajaccio 838 717 825

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Lucien CANNAVO, gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Centre Commercial Porticcio Plage, Grosseto-Prugna, 20166 PORTICCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 41

SCI CATHY

Société Civile
Au capital de 30.489,80 euros
Siège social : Villa Michel
Quartier de l'Annonciade
20200 Bastia
RCS Bastia 325 684 447

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Les associés ont décidé à l'unanimité en date du 31/12/2023 la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

- La dissolution anticipée de la Société à compter 31/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les décisions unanimes de la collectivité des associés. Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Joseph VERSINI, demeurant Villa Michel, Quartier de l'Annonciade, 20200 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Villa Michel, Quartier de l'Annonciade, 20200 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

AVIS RECTIFICATIF

N° 42

EURL GARAGE COSTA-SAVELLI

Au capital de 1.000€
ZI de Tragone, Lot 28, 20620 Biguglia
RCS 853943066 Bastia

RECTIFICATIF

Rectificatif parution du 16/02/2024 n°7017 annonce n°72. A compter du 31/12/2023, la société est dissoute et mise en liquidation amiable. Inscription modificative au RCS de Bastia.

N° 43

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans le Journal ICN Informateur Corse Nouvelle n°7020 du 8 mars 2024 concernant la cession du fonds de commerce HOTEL LE LIDO sis à LUCCIANA [20290] par la SARL MA.RI.KA au profit de la SAS G.A.D., immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 981734023 pour lequel la société MA.RI.KA est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 452 563 166. Il fallait lire «fonds de commerce d'hôtel-restaurant sis à LUCCIANA [20290], Ld Pineto, Aria Marina» au lieu de : «fonds de commerce d'hôtel-restaurant sis à LUCCIANA [20290], 189, Lotissement La Maraninca.»



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Régie du Port de Taverna, 20221 SANTA MARIA POGHJU

Contact : Capitainerie du Port, à l'attention de Monsieur le Maire de Santa Maria Poggio ordonnateur de la Régie - Tél. [+33] 04 20 04 09 00

E-mail : porttaverna2b@gmail.com

Code d'identification national : 394 883 524 00016

Adresse(s) internet :

* Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.port-taverna.com/>

* Adresse du profil d'acheteur (URL) : <http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : RÉGIE DU PORT DE TAVERNA.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : * Auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus :

* Auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : * Auprès des points de contact susmentionnés.

I.2) Type de pouvoir adjudicateur : * Autorité régionale ou locale.

I.3) Activité principale : * Services généraux des administrations publiques.

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :

* Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur :

* Fourniture de carburants pour les besoins de la station d'avitaillement du Port de Taverna

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :

* Fournitures / Achat.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services :

* Station d'avitaillement du port de Taverna, 20221 SANTA MARIA POGHJU.

Code NUTS[FR832].

II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique : * SO

II.1.4) Information sur l'accord-cadre : * SO

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

* Fourniture de carburants pour les besoins de la station d'avitaillement du Port de Taverna.

LOT N°1 Super SP [quantité 100.000 Litres, montant maximum 200.000€]

LOT N°2 GO [quantité 200.000 Litres, montant maximum 350.000 €]

LOT N°3 Détaxé [quantité 50.000 Litres, montant maximum 50.000€]

II.1.6) Classification CPV [vocabulaire commun pour les marchés publics] :

* 09130000 / 09134000 / 09132100 /

II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

* Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) Lots :

* Division en lots : OUI

Chaque lot est un marché séparé, les candidats peuvent répondre pour un lot ou tous les lots.

II.1.9) Variantes :

* Des variantes seront prises en considération : Non.

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

Le présent marché concerne la livraison de gazole, de gazole détaxé et Super Sans plomb 95 effectuée par camion-citerne, à la demande de la régie du Port de Taverna, dans les cuves de la station d'avitaillement du Port.

Les cuves de la station d'avitaillement possèdent une capacité de stockage de 50.000 litres répartis ainsi : 30.000 litres de Gazole, 10.000 litres de Gazole détaxé et 10.000 litres de Sans Plomb 95.

Le présent marché est un marché à bons de commande pour une PÉRIODE DE DOUZE MOIS à compter de la notification du marché.

II.2.2) Informations sur les options :

* Options : non

II.2.3) Reconduction :

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : OUI.

Nombre de reconductions éventuelles : 1

Dans le cas de marchés de fournitures ou de services à caractère renouvelable, calendrier prévisionnel des marchés ultérieurs : en mois : 12

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 12 (à compter de la date de notification du marché).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

* Aucun cautionnement ou retenue de garantie n'est exigé.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur fonds propres prévus sur le budget primitif 2021 ET 2022.

Paiement par mandat administratif dans les délais prévus aux décrets n°2008-1550 du 31 décembre 2008 et n°2013-269 du 29 mars 2013.

Une avance pourra être accordée dans les conditions prévues à l'article 87 du code des marchés publics sous réserve de la constitution préalable d'une garantie à première demande en vertu de l'article 89 du même code.

Les paiements seront effectués après exécution complète de chaque bon de commande.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

* Aucune forme juridique particulière n'est exigée

III.1.4) Autres conditions particulières :

* L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières : Non.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Dc1).

- Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat,

- Déclaration du candidat (imprimé Dc2).

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire : article 2141-1 et avenant du Code de la commande publique.

- Le DUME.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

* Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché au cours des trois derniers exercices disponibles.

* Les entreprises nouvellement créées peuvent justifier de leur capacité financière par tout autre moyen.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

* Tout document de présentation générale du candidat (moyens et personnels) permettant d'apprécier les garanties professionnelles de l'entreprise et l'aptitude à assurer la prestation.

* Liste de références se rapportant à des fournitures analogues exécutées au cours des trois dernières années ou, à défaut, tout document équivalent.

III.2.4) Informations sur les marchés réservés : * Sans objet

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) Information relative à la profession : * Sans objet

III.3.2) Membres du personnel responsables de l'exécution du service : * Sans objet

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure :

* Ouverte. Appel d'offre européen - MARCHÉ A BON DE COMMANDE /

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer : * Sans objet

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

* Sans objet

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

* 1 : Le rabais proposé le plus bas : 60%

* 2 : Délai de livraison à compter de la réception du bon de commande : 40%

* Délai de livraison à réception du bon de commande avec un délai maximum de 48 h.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif :

Le Dossier de consultation est disponible gratuitement et sur demande par mail (porttaverna2b@gmail.com) ou via le profil d'acheteur :

<http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public :

RÉGIE DU PORT DE TAVERNA

IV.3.4) Date limite de réception des offres :

* 21.05.2024 à 11 h 00

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

* Sans objet

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

* Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

* Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

* Sans objet

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouvellement :

* Il s'agit d'un marché renouvelable : oui

VI.2) Information sur les fonds de l'union européenne :

* Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

VI.3) Informations complémentaires :

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des offres, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur. En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une assistance est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Téléphone : 04.95.32.88.66/Télécopie : 04.95.32.38.55

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

VI.4.2) Introduction des recours : Cf. VI.4.3.

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Téléphone : 04.95.32.88.66/Télécopie : 04.95.32.38.55

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

VI.5) Date d'envoi du présent avis :

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 12/04/2024.

N° 45

SCP MORELLI MAUREL & Associés

7, rue Maréchal Ornano - BP 203 Cedex

20179 Ajaccio - Tél : 04 95 21 49 01

Mail : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur

**ADJUDICATION LE
MERCREDI 15 MAI 2024 À 8h30**

**AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO
4 BOULEVARD MASSÉRIA A AJACCIO**

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE

Département de la Corse du Sud, sur la commune de BONIFACIO

Les parcelles cadastrées AD 132 [655m2], AD 133 [17m2], AD 134 [193m2], AD 135 [340 m2], AD 136 [165m2].

Étant précisé qu'il est édifié sur la parcelle cadastrée AB 132 :

- une maison individuelle de 148,20m2 Carrez, élevée sur deux niveaux et comprenant :

* Au Rez-de-chaussée : Entrée/Dégagement, Dégagement, 2 Chambres, WC, Salle d'eau, Dressing sous escalier, Séjour, Cuisine, Buanderie

* A l'étage : Dégagement, 2 Chambres, une Salle d'eau, WC

Cette maison comprend également une cave de 23,57m2 et un garage de 20m2.

- une annexe comprenant un atelier de 29,90m2, une chambre de 11,85m2 et une salle d'eau avec WC de 7,48m2

Il est édifié sur la parcelle AD 133 une annexe sur deux niveaux, comprenant au Rez-de-chaussée 3 pièces de 19,38m2 Carrez et à l'étage une pièce de 11,46m2 Carrez.

MISE A PRIX : 600.000 euros

Visite des lieux le vendredi 3 mai 2024 de 10h à 12h

par ministère de la SELURL ACTIJURIS 2A [04.95.77.16.59]

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la SCP MORELLI MAUREL & Associés, et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huisier, documents déposés au Cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, 7, rue Maréchal Ornano à AJACCIO et sur son site internet <https://www.corsicalex-avocats.com/>

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

Fait et rédigé à Ajaccio, le 2 avril 2024,
POUR EXTRAIT.
[20200433].

N° 46

**Maître SEFFAR Jean-Pierre
Avocat**

Résidence Paoli - 22, Rue César Campinchi

20200 Bastia - Tél : 04.95.31.03.05

VENTE SUR SURENCHERE

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BASTIA (HAUTE-CORSE) 20200 - Villa LUNA ROSSA

Une parcelle de terre cadastrée Section E N°244, lieudit Subigna, d'une contenance de 14 a 11 ca et la construction y édifiée, savoir :

Une maison à usage d'habitation élevée d'un simple rez-de-chaussée, comprenant quatre pièces principales, une salle de bains, W.C, combles au-dessus et garage.

OCCUPATION : Bien occupé selon PV descriptif du 12 juillet 2022.

Devant le Juge de l'Exécution du tribunal judiciaire de Bastia (Haute-Corse).

Le JEUDI 6 JUIN 2024 à 10H

Mise à prix : DEUX CENT TRENTÉ ET UN MILLE EUROS (231.000,00 €)

LOT UNIQUE

Visite du bien sur place le 13 Mai 2024 de 9H à 10H.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Bastia, muni d'un chèque de banque de 10% de la mise à prix établi à l'ordre de la CARPA ou d'une caution bancaire de même montant.

Pour de plus amples renseignements :

S'adresser à Maître Jean-Pierre SEFFAR, avocat au Barreau de Bastia, 22, rue César Campinchi. E-mail: jeanpierre@avocatseffar.com, Ou au greffe du juge de l'Exécution près le Tribunal judiciaire de BASTIA.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 47

N° PC : 2024RJ0053

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 02/04/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur EL MKADEM FOUAD, Ld Figaretto, 20230 TALASANI. Travaux de peinture et vitrerie, non inscrit au RCS Bastia 528 312 226 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements le 08/03/2024.** Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 48

N° PC : 2024RJ0054

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 02/04/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de BLACK SHEEP SARL, 1, rue Saint Érasme, 20200 BASTIA. Discothèque bar restaurant licence IV, 831 360 540 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 19/02/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 49

N° PC : 2024RJ0055

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 02/04/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de LE COIN DE L'ORMEAU SARL, Place de l'Hôtel de Ville, 20200 BASTIA. Débit de boissons 4eme Cat, petite restauration, 801 343 690 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 22/02/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 50

N° PC : 2024RJ0056

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 02/04/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de PIZZA CAPA SARL, lieu-dit L'Olivetto, 20600 FURIANI. Fabrication et vente de pizza, boissons non alcoolisées, restauration type rapide, 899 020 762 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 22/12/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 51

N° PC : 2024RJ0057

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 02/04/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de ATARAXIA SAS, Place Belombr, Avenue de l'Uruguay, 20260 CALVI. L'activité de restaurant, débits de boissons licence 4, 948 926 688 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements le 31/10/2023.** Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 52

N° PC : 2024RJ0052

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 02/04/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de Monsieur ARENA Barthélémy [], Lieu-dit Palazzo, 20253 PATRIMONIO, non inscrit au RCS Bastia, mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements le 27/02/2024.** Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 53

N° PC : 2024RJ0050

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 02/04/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de CORSE RESINE POLYESTER SARL [], Route du Village, Lieu-Dit Piedicate, 20290 LUCCIANA. 794 354 944 RCS Bastia. mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements le 07/02/2024.** Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 54

N° PC : 2024RJ0051

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 02/04/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de Monsieur ROSSI Mathieu [], Parking Supermarché Casino, Route Impériale, 20600 BASTIA. 319 571 899 RCS Bastia. mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements le 30/11/2023.** Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 55

N° PC : 2023RJ5603

Jugement du TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA en date du 02/04/2024 prononçant plan par cession de la société MESINCU [SAS], lieu-dit Misincu, 20228 CAGNANO, au profit de Messieurs SANTINI, AUPHAN, FRAISSE et IMBERT.

**ANNONCES LÉGALES al-informateurcorse@orange.fr
PROCHAINE PARUTION 19/04/2024 - N°7026**



N° 56



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIU CEDEX 1.
Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : RT 10 - Aménagement d'un tourne à gauche - Groupe SICO - PR 63+297 - Cumuna di Sulinzara
Numéro de référence : 2024-3DIP-0061
Date limite de remise des offres : lundi 06 mai 2024 à 12h00
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation. Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>
Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/04/2024.

N° 57

**Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Rue Adolphe Landry - CS.10210
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)
Adresse Internet : www.2a.cci.fr

Objet de la Consultation :

Marché n°2024-A00-008 : «Entretien et aménagement des infrastructures de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte
Lot n°1 : Maçonnerie extérieure - Terrassement
Lot n°2 : Signalisation
Lot n°3 : Glissières de sécurité»

Procédure de passation :

Appel d'Offres ouvert

Critères d'attribution :

- 1 - Prix des prestations : 60,0 %
- 2 - Valeur technique : 40,0 %

Date limite de réception des offres : lundi 13 mai 2024 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce n° 24-38457 du 02/04/2024.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 04/04/2024.

**DERNIERES
MINUTES**

N° 58

TOMASINI LOISIRS

SAS au capital de 2100 euros

Siège de liquidation : Lieu-dit Suaralta

20167 Sarrola-Carcopino

818 182 743 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Paul, François, Dona TOMASINI, demeurant 9, Allée des Mouettes, les Hauts de la Résidence du Golfe, Porticcio, 20166 GROSSETO-PRUGNA, ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Lieu dit Suaralta, 20167 SARROLA-CARCOPINO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 59

CURIOSITAS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social :

Centre Commercial ATRIUM

Lieu-dit Pernicaggio

20167 Sarrola-Carcopino

909 476 210 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2024, l'associée unique de la société CURIOSITAS a :
- Pris acte de la démission de la société FC HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 102.000 euros, dont le siège est situé Résidence Prince Impérial, 6, rue François Pietri, 20090 AJACCIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 829 879 683, aux fonctions de président de la société CURIOSITAS, décidée et notifiée à cette dernière le 1er avril 2024, et a nommé en remplacement et en qualité de nouveau Président Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'Eglise, 20129 BASTELICACCIA, pour une durée indéterminée ;
- Décidé de transférer le siège social de la société CURIOSITAS de Résidence Prince Impérial, 6 rue François Pietri, 20000 AJACCIO, à Centre Commercial ATRIUM, Lieu-dit Pernicaggio, 20167 SARROLA-CARCOPINO, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 60



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à FIGARI du 19/03/2024. Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée [E.A.R.L.] sous la forme d'une Société Civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

DOMAINE DES OLEASTRES ;

Siège : Poggiale, 20114 Figari

Durée : 99 ans ;

Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;

Capital : 7500 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
Gérance : Alexandra, Julie DE PERETTI DELLA ROCCA demeurant Poggiale, 20114 FIGARI, a été nommée gérante de la société sans limitation de durée ;
Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés.

Pour avis, La gérance.

N° 61

**SARL CORSICA
INTERVENTIONS**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.622,00 euros

Siège social : Hameau de Casevecchie

1, Mulino Vecchio,

20200 Ville-Di-Pietrabugno

387 674 856 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 18 octobre 2023, les associés ont pris acte de :

- La démission de Monsieur Michaël DELASALLE de ses fonctions de Cogérant, à compter du 18 octobre 2023 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement,
- La modification de l'adresse du siège social suite à décision du conseil municipal, qui est désormais : 834, Strada di Casevecchie, 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.

Pour avis, La Gérance.

N° 62

**« CHANGEMENT
DE RÉGIME MATRIMONIAL**

Information préalable

[Art. 1397 al 3 c.civ.]

Monsieur Dominique Jacques Michel POGGI, Docteur en Médecine, et Madame Marie-Emmanuelle VERSINI, Orthophoniste, demeurant ensemble à CARGESE [20130], La Traverse. Monsieur est né à NÉGREPELISSE [82800] le 18 juin 1960. Madame est née à PARIS [75000] le 6 mai 1961. Se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE établi par l'article 1526 du Code civil suivant acte du 04/04/2024 reçu par Maître Olivier LE HAY, Pour toute opposition élection de domicile est faite à : SAS Alain SPADONI & Associés, Notaires - 3, avenue Eugène Macchini, AJACCIO [20000].

Pour avis. »

N° 63

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing-privé en date 09 avril 2024, a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : JACKY.

Le siège social est fixé à : SARI-SOLEN-ZARA [20145], 9, Lotissement Rosu Marinu.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS [1000,00 EUR] .

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les co-gérants sont Monsieur Thomas GIUDICELLI et Madame Sylvie Marguerite DECKER demeurant pour Madame à l'adresse ci-dessus indiquée et pour Monsieur n° 4 Rue Saint-Jean [20200] BASTIA.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO [20000].

Pour avis,

N° 64

ESPACE BEAUTE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 1524 euros

Siège : 16, rue Docteur Pellegrino

20090 Ajaccio

Siège de liquidation :

16, Rue Docteur Pellegrino

20090 Ajaccio

479 293 565 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 juin 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 14/06/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Isabelle, Claudine, Monique D'AMICO, demeurant Résidence La Cersaie Bâtiment 1, Chemin de Biancarello, 20090 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social 16, Rue Docteur Pellegrino, 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**04 95 32 89 92**

N° 65

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (Corse du Sud), 1, avenue Hyacinthe Quilichini, désigné sous le numéro CRPCEN : 20015, soussigné, le 14 mars 2024, enregistré au service de l'enregistrement de AJACCIO, le 28 mars 2024, Volume 2024N 00173, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **U BON TEMPU**, dont le siège est à OLMETO (20113), Les Cannes, identifiée au SIREN sous le numéro 488148206 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO.

Au profit de : La Société dénommée **L'OPUS**, dont le siège est à OLMETO (20113), lieu-dit Les Cannes, identifiée au SIREN sous le numéro 978372233 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO.

Désignation du fonds : Fonds de commerce de Restauration et activités para-hôtelières sis à OLMETO (20113), les Cannes, connu sous le nom commercial **U BON TEMPU**.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 EUR) s'appliquant aux éléments corporels pour VINGT-HUIT MILLE CINQ CENT EUROS et aux éléments incorporels pour VINGT ET MILLE CINQ CENT EUROS.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

N° 66

SCI COCANI 2B

Société Civile Immobilière

Au capital de 3000€

Siège social : Lieu-dit Morta

Chez M Martelli - 20220 Pigna

RCS Bastia 539509 505

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 19/03/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2023, il a été nommé liquidateur Mme Emmanuelle PICCHI demeurant Lieu-dit Morta, Chez M Martelli, 20220 Pigna et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 67

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Ota du 29 février 2024, Mme Solange BATTINI née MENAGER, domiciliée Lieu-dit Vaita - PORTO - 20150 OTA, immatriculée au RCS de Ajaccio sous le numéro 985 082 767, a donné en location gérance à :

HOTEL LE BON ACCUEIL, société à responsabilité limitée unipersonnelle, située Lieu-dit Porto, 20150 OTA, Représentée par Madame Johanna GINETTE JALLON immatriculée au RCS de Ajaccio sous le numéro 984 136 408, une branche d'activité de son fonds de commerce sous l'enseigne «Hotel BON ACCUEIL» sis et exploité Lieu-dit Porto - 20150 Ota, savoir les activités de Restaurant Hôtel.

Pour une durée de dix années commençant à courir le 1er mars 2024 pour se terminer le 29 février 2034.

N° 68



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi, 20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 27 Mars 2024, enregistré à BASTIA le 03 Avril 2024, dossier 2024 00007025, référence 2B04P31 2024 A 00516, la SARL «D L» au capital de 1.000 € dont le siège social est à FURIANI (20600), Rond-Point de Furiani, Centre commercial Lido de la Marana, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 827 858 085, a cédé à la SARL «FAVAL» au capital de 10.000 €, dont le siège est à BASTIA (20200) 2, Route de Ville, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 837 496 298, un fonds de commerce de vente de prêt à porter, accessoires de mode, chaussures, maroquinerie sis à FURIANI (20600) Rond-Point de Furiani, Centre commercial Lido de la Marana, moyennant le prix de 230.000 €, payable comptant, s'appliquant, savoir :

- Aux éléments incorporels pour : 199.594,12 €
- Aux éléments corporels pour : 30.405,88 €

Ensemble : 230.000,00 €
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 27 Mars 2024.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA (20200) 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.



N° 69

AVIS DE LOCATION GERANCE

Par A.S.S.P. en date du 31/03/2024, la société 1768, SAS au capital de 300 euros dont le siège social est à Lozzi, 20130 Cargèse, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 851 652 271, a donné en location gérance à : la société I ROSSI Sarl au capital de 2000 euros, dont le siège social est Route de Piana, Quartier Saint-Jean, 20130 Cargèse, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 925 058 547, le fonds de commerce de Restauration connu sous l'enseigne PAILLOTE 1768 situé Plage du Pero, 20130 Cargèse, identifié sous le N° Siret 851 651 271 00020 à titre d'établissement principal, pour une durée d'un an, qui commencera à courir le 01/04/2024 et prendra fin le 31/03/2025.

Pour Avis.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 70

N°PC : 2024RJ0058

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/04/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur KOLLEN Emmanuel Jean-Paul, 13, cours Paoli, 20250 CORTE. Restauration traditionnelle. 949 531 081 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 28/02/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 71

N° PC : 2023RJ5521

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 09/04/2024 arrêtant le plan de sauvegarde de la société SAS MACHIA ZITELLINA (SASU), résidence Paese Di Mare - Santa Lucia Plage - 20230 SANTA-LUCIA-DI-MORIANI. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA.

N° 72

VJP LOCATIONS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social :

4, Avenue Antoine Serafini

20000 Ajaccio

983.114.901 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 05 avril 2024, le Président de la société par actions simplifiée VJP LOCATIONS, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social situé 4, Avenue Antoine Serafini, 20000 AJACCIO, à 5, Rue Pozzo di Borgo, 20000 AJACCIO à compter du 05 avril 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

N° 73

COMPTOIR COMMERCIAL PORTO-VECCHIAIS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Lot U Munticellu - N° 19

20137 Porto-Vecchio

381 619 121 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08 avril 2024 :

Le siège social a été transféré à Lot N°7 - Lieu-dit SAGGHIMU - Route d'Arca - 20137 PORTO-VECCHIO, à compter du 09/04/2024.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 74



SCP GRIMALDI-MICHELI

ZI de Migliacciaru

20243 Prunelli-Di-Fiumorbo (20243)

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI le 08/04/2024, a été reçu un aménagement de régime matrimonial portant apport immobilier au sein de la communauté existant entre :

Mr Aurélien Renaud Frédéric GAJAS né à AIX-EN-PROVENCE (13080) le 17/02/1972 et Mme Corinne BUFFIGNANI née à CORTE (20250) le 08/05/1971, demeurant à ALERIA (20270), 15, quartier Buffignani. Mariés à CORTE (20250) le 02/02/2013 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage.

Bien propre apporté par Mme GAJAS : A TALLONE (20270) une parcelle de terre cadastrée S° E, N° 348, Saliccia pour 25a 29ca, évaluée à 70.000 euros. Les oppositions des créanciers seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion en l'office notarial sus-nommé.

Pour avis,
Me Sylvie MICHELI.



AVIS

N° 75

N° PC : 2024EX0005 (Greffé TC Paris)

Jugement du tribunal de commerce de PARIS en date du 09/04/2024 arrêtant le plan de cession de la société PAESI D'ISULA, Village des Isles, Route de la Mer, 20230 Taglio-Isolaccio. RCS BASTIA 843 395 740, au profit de : Sa groupe imesta (pour le village de taglio), Sas mileade (pour le village de calvi). Sous le n° P202400049.

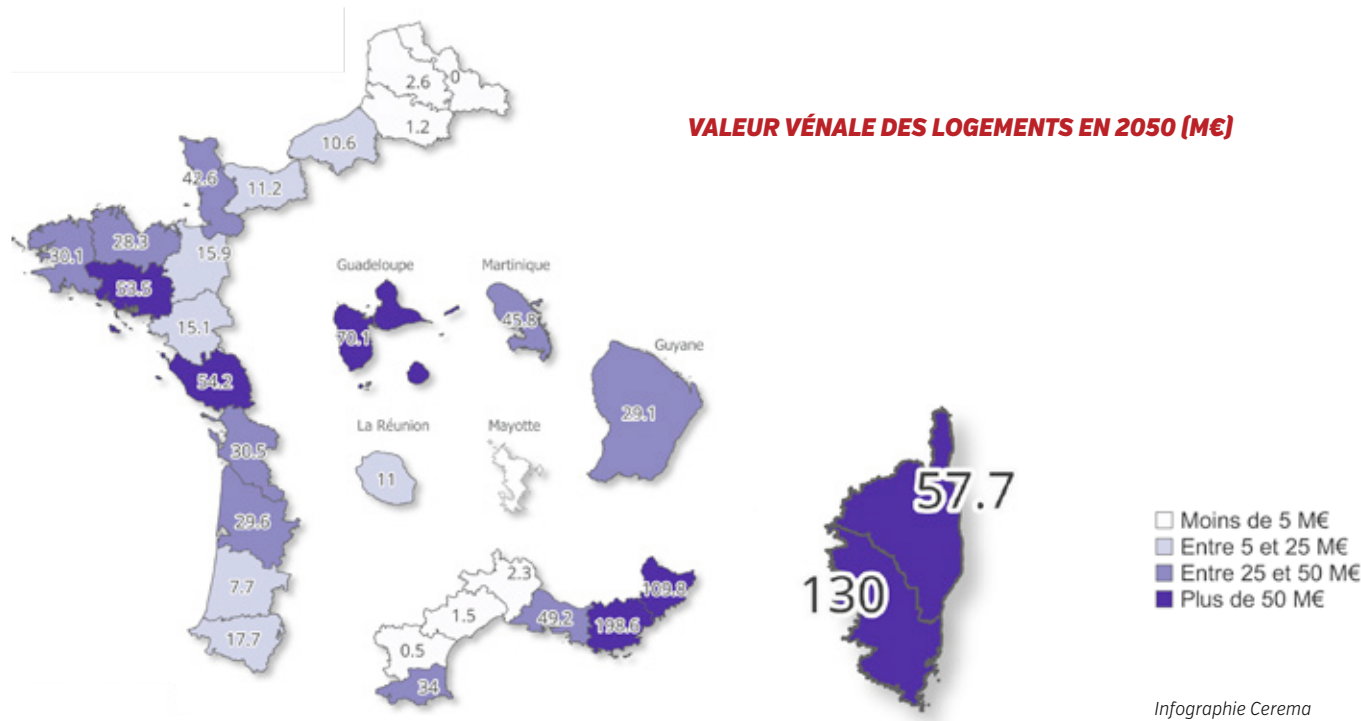
N° 76

N° PC : 2024EX0005 (Greffé TC Paris)

Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé en date du 09/04/2024 la liquidation judiciaire de la société PAESI D'ISULA, Village des Isles, Route de la Mer, 20230 Taglio-Isolaccio. RCS BASTIA 843395740, sous le numéro P202400049, désigne liquidateur SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas 102, rue du Faubourg Saint-Denis, 75479 Paris Cedex 10, SELARL FIDES en la personne de Me Bernard Corre 5, rue de Palestro, 75002 Paris. Maintient M. Michel Teytu juge commissaire, maintient SELARL AJRS en la personne de Me Catherine Poli 8, rue Blanche, 75009 Paris, SELARL P2G en la personne de Me Charles Gorins 48, rue La Fayette, 75009 Paris, dans ses fonctions d'administrateur judiciaire. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

BÂTIMENTS MENACÉS PAR L'ÉROSION DU TRAIT DE CÔTE

LA CORSE AUX PREMIÈRES LOGES



Vous rêviez d'une résidence «les pieds dans l'eau»? Au vu des travaux du Cerema sur les possibles conséquences du recul du trait de côte, vous serez peut-être exaucé bien au delà de vos espérances.

En 2023, le Comité national trait de côte [CNTC] engageait des réflexions en vue d'améliorer les moyens d'action pour l'adaptation des territoires littoraux français aux effets du changement climatique. Sous l'égide du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires [MTECT], le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement [Cerema] a réalisé une série d'études pour mieux appréhender le recul du trait de côte d'ici la fin du siècle à l'échelle de la métropole et des départements et régions d'outre-mer.

La première a permis un inventaire des biens exposés au recul du trait de côte dans les cinq prochaines années et l'analyse consolidée de cet inventaire montre que sur l'ensemble du territoire (hors Guyane dont les spécificités ne permettaient pas l'application de la méthode utilisée pour le reste du territoire et qui a fait l'objet d'une estimation à part) 1046 bâtiments, de diverses natures, pourraient être touchés par le recul du trait de côte en 2028, pour une valeur vénale totale estimée à environ 240 millions d'euros. Parmi les bâtiments étudiés, 636 sont associés à des bâtiments résidentiels, bien que tous ne soient pas nécessairement des logements. L'étude a également identifié 191 bâtiments à usage commercial. Parmi ceux-ci, 90 sont des hôtels, restaurants ou villages de vacances. Une distinction a été faite avec les établissements de plage de type «paillote» qui font généralement l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire et sont souvent démontables, 24 établissements de ce type ont été identifiés. Dans la catégorie «Administratif et services», 41 bâtiments ont été dénombrés dont la majorité [28] étaient des postes de secours de plage. Dans ce scénario, la Corse est, juste derrière Paca [256 bâtiments identifiés] Pour la Corse, la région métropolitaine la plus menacée avec 224 bâtiments représentant une valeur vénale de 58,2 millions d'euros [147 en Haute-Corse, 77 en Corse-du-Sud] dont 168 sont de type résidentiel [101 en Haute-Corse et

67 en Corse-du-Sud], ce qui, dans le détail représenterait 28 maisons et 169 appartements menacés, ainsi que 36 bâtiments de type commercial, situés pour l'essentiel en Haute Corse [33 contre 3 en Corse-du-Sud].

La deuxième étude indique que d'ici 2050, 5200 logements et 1400 locaux d'activité pourraient être affectés par le recul du trait de côte, représentant une valeur totale de 1,2 milliard d'euros. Dans ce scénario-là, en Corse-du-Sud, le risque concernerait 432 logements, estimés à 130,00 millions d'euros dont 145 en résidence principale et 207 en résidence secondaire ainsi que 105 locaux d'activités dont 55 commerces, 8 bureaux, 12 hôtels et 3 campings. De son côté, la Haute-Corse risquerait de perdre 405 logements, estimés à 57,70 millions, dont 108 en résidence principale et 222 en résidence secondaire, mais aussi 64 locaux d'activités: 24 commerces, 8 bureaux, 14 hôtels et 3 campings. Cette fois encore, la Corse serait, après Paca, la région métropolitaine la plus affectée, que ce soit pour des bâtiments de type habitation ou pour des locaux d'activités économiques.

Enfin, la troisième étude présente un scénario pour 2100 en se fondant sur «des hypothèses très défavorables» afin d'illustrer «les possibles conséquences de l'inaction face aux effets du changement climatique», on assisterait alors à la disparition complète des structures de défense côtière et l'inondation progressive de toutes les zones topographiquement basses du littoral. Dans ce cas de figure, ce seraient alors 1175 logements, estimés à 0,31 milliard d'euros qui seraient en jeu pour la Corse-du-Sud, dont 375 en résidence principale, 480 en résidence secondaire et 339 locaux d'activités dont 181 commerces, 38 bureaux, 21 hôtels et 7 campings. Pour la Haute-Corse, la menace concerne 1926 logements, estimés à 0,29 milliard d'euros dont 640 en résidence principale et 748 en résidence secondaire mais aussi 318 locaux d'activités: 132 commerces, 55 bureaux, 33 hôtels et 27 campings. ■ AN

LA CAB ADOPTE SON BUDGET 2024



Photo Christophe Giudicelli

Tourné vers l'investissement, le budget primitif 2024 de la Cab doit permettre de préparer l'avenir de l'intercommunalité.

85,5 millions d'euros. Les élus de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Cab) ont voté le 8 avril le budget primitif 2024 de l'intercommunalité. Le budget principal s'établit à 54,9 millions d'euros [38,7 millions de fonctionnement, 16,2 millions d'investissement]. Avec 17,7 millions d'euros, le budget de la collecte reste le plus important des trois budgets annexes de la collectivité. Loin devant celui des transports, 8,2 millions et celui de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) 4,4 millions d'euros. «Un budget prudentiel et maîtrisé» tient à préciser Louis Pozzo di Borgo, président de la Cab. Et une situation financière qui semble s'améliorer au fil du temps, alors que, il y a quelques années encore, les plus pessimistes annonçaient une «quasi faillite» de l'institution. Le budget est en hausse d'un peu plus de deux millions par rapport à l'année dernière et malgré une inquiétude sur la baisse des dotations d'Etat, le levier fiscal ne sera pas activé, tient à préciser le président de l'intercommunalité. Les taux d'imposition resteront ceux de l'année précédente, particulièrement en ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOEM) qui conservera un taux de 16,36 %. À noter toutefois qu'elle avait subi une forte augmentation en 2021, alors que le taux était de seulement 10,91 %.

En toile de fond, une question: comment réussir à faire évoluer la Cab sans ressources nouvelles? Le tout avec des besoins en recrutement accrus, des décisions gouvernementales telles que la hausse du point d'indice ou encore la suppression de certains impôts. Pour Louis Pozzo di Borgo, «il va falloir aller chercher les financements là où ils se trouvent» citant en exemple les 250 000 euros de postes financés par le fond vert ou encore la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Midelca). Les finances de la Cab doivent aussi composer avec les diverses contributions qui sont également en hausse: + 4 % en ce qui concerne le service de secours et d'incendie (Sis), mais aussi la nouvelle compétence de la fourrière qui coûtera 100 000 euros à l'intercommunalité.

Pour autant, le budget se veut ouvertement tourné vers l'investissement; outre les 16,2 millions d'euros pour 2024, sur la période 2024-2027, c'est un total de 69 millions d'euros qui sera investi sur le territoire. Pour Louis Pozzo di Borgo «peu importent les causes, il y avait un retard infrastructurel. Aujourd'hui, nous sommes en passe de réussir ce challenge d'ici la fin de la mandature. Celui de remettre à niveau tout l'aspect bâtiminaire, soit par de la réhabilitation soit de la création de nouveaux outils». Parmi les projets qui débiteront cette année, les travaux de rénovation du stade Armand Cesari, la création d'un centre technique et la modernisation du complexe de l'Arinella. La Cab dispose des ressources pour mener des grands projets, indique le président qui nuance cependant, «nous n'allons pas investir ad vitam æternam. Quand nous serons à niveau sur les infrastructures et que de nouveaux besoins se feront sentir, nous serons là pour répondre présents mais la réalité de demain est que notre institution devra opérer une mue qui ne sera pas forcément facile. Nous allons passer du rôle de bâtisseurs à une Cab de terrain avec des dispositifs novateurs et un nouveau rôle pour l'institution. Il ne sera plus uniquement question d'investissements, mais aussi de gestion du territoire sur le sport, le social ou encore l'aménagement». Dans l'opposition, Jean Zuccarelli reconnaît le «redressement» budgétaire mais selon lui, «il a été fait par la hausse de la fiscalité et de manière brutale pour les ménages». Il s'interroge aussi sur la hausse de 38 % des charges de personnels ces dernières années, avec «le sentiment que la variable d'ajustement est la fiscalité» tandis que Julien Morganti, parle d'une «différence entre les chiffres et le ressenti sur le terrain» et s'interroge sur les garanties des subventions de l'Etat et de la Collectivité de Corse dans le contexte actuel et sur le montant des contributions importantes auprès du Syndicat de valorisation des déchets de Corse et du Sis, mais aussi sur la non-mutualisation de certaines compétences. Autant de sujets qui seront sur la table dans les prochaines sessions du conseil communautaire. ■ **Christophe GIUDICELLI.**

LOLA CAMPELLO

RENOUER AVEC L'HEURE DU GOÛTER



Photos via Lola Campello

Il y a un an, Lola Campello, alors âgée de 21 ans, créait à Ajaccio un bar pas tout à fait comme les autres. Le Rosaly est en effet un « bar à céréales » où une clientèle de tous âges retrouve le goût et l'atmosphère des petit-déjeuners et des goûters réconfortants. Un lieu qui invite à faire une pause, à retrouver un peu d'insouciance, le temps d'un petit en-cas gourmand, mais aussi, pourquoi pas, d'une partie de Monopoly ou de Trivial Pursuit, en famille, entre amis ou avec ses voisins de table.

Quel a été votre parcours ?

J'ai tout d'abord passé un bac Economique et social, puis j'ai enchaîné avec un BTS « Négociation et digitalisation de la relation client ». J'ai ensuite obtenu ma licence professionnelle entrepreneuriat en alternance à l'IUT de Corte. En parallèle, j'ai intégré le Pôle Pépite* grâce à ma précédente entreprise Aloaa Games, créée en 2021, qui est spécialisée dans la création de jeux et accessoires de soirée. Cela m'a donné l'opportunité de rencontrer de nombreux acteurs de l'écosystème entrepreneurial en Corse, et a nourri mon envie de développer mes projets.

Comment en êtes-vous venue à vous lancer dans un projet comme celui-ci et pourquoi ce concept de bar à céréales ?

L'idée du bar est venue d'une blague avec mon père qui m'a identifiée sous un post Facebook pour une vente de fonds de commerce. Je l'ai appelé et lui ai demandé : « Pourquoi ? » Il m'a répondu : « Et pourquoi pas ? » J'ai contacté la personne qui avait posté cette annonce et j'ai visité le local, situé sur la route de Mezzavia. J'ai décidé de le reprendre car je trouvais qu'il avait un potentiel énorme. En ce qui concerne le concept, je voulais trouver quelque chose qui ne se faisait pas déjà sur Ajaccio. Les céréales me sont apparues comme une évidence : c'est un intemporel qui plaît aux enfants autant qu'aux adultes. Je propose une trentaine de variétés différentes afin qu'il y en ait pour tous les goûts : végan, sans gluten, sans lactose, sans sucre et protéinées ou encore ultra gourmand ! C'est l'indémodable des petits déjeuners et goûters, un moment convivial qu'on partage en famille. Je propose également des gaufres ainsi que différents thés et cafés originaux. Les jeux de société ont été une suite logique : j'ai toujours adoré jouer, et cela rejoignait l'idée de partage et d'échange que l'on retrouve dans ces petits-déjeuners/goûters. Le but était de créer une véritable bulle, accueillante et chaleureuse, dans laquelle on vient se

retrouver et partager un réel moment ensemble, sans écran, en toute simplicité. Actuellement, j'ai plus d'une centaine de jeux et ce nombre ne cesse de grandir. Je propose également des soirées thématiques : karaoké, film, jeux de société ou encore d'autres événements spéciaux en collaboration avec nos partenaires et fournisseurs locaux que nous annonçons sur nos réseaux sociaux. Il est aussi possible de privatiser l'établissement pour les anniversaires pour enfants et adultes.

Quels sont vos partenaires et fournisseurs ?

J'essaie de travailler au maximum avec des producteurs locaux. Parmi eux, on trouve par exemple la Cookyteria du chef à domicile Kevin Yafrani [qui propose également des cookies géants lors de vos anniversaires au bar], Granola di Laura, Grazia ou encore Callysthé. Nous avons d'ailleurs déjà collaboré tous ensemble pour une soirée où il s'agissait de revisiter le goûter en version apéro, et donc transformer des produits au départ sucrés en produits salés. Nous avons la chance d'avoir des produits extrêmement qualitatifs dans notre région, réalisés par des passionnés, et nous avons à cœur de les faire découvrir. Je travaille également avec la nutritionniste Marie-Ange Moreau, qui en plus de proposer des consultations au bar et de créer des recettes de jus que je confectionne directement au Rosaly, organise parfois des ateliers ludiques autour de l'alimentation pour les enfants.

Comment envisagez-vous de faire évoluer le concept du Rosaly ?

J'aimerais développer davantage le côté « comme à la maison » ainsi que les soirées, mais quelque chose de très chill. Le genre de soirée où on peut se poser, rencontrer des gens, boire des verres et s'amuser tous ensemble, sans prise de tête ! Comme par exemple les soirées films, pyjama ou jeux de société. J'aimerais que le bar devienne un véritable lieu de rencontres, que les gens n'aient pas peur d'aller les uns vers les autres, et que chacun puisse en ressortir avec un tas de nouveaux copains ■ Jean-Paul MILLELIRI.

*Pépite : Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

(linguacorsica@gmail.com)

L'INÉVITABLE «QUESTION DE LA LANGUE»: AFFINITÉS ET CLIVAGES SOCIOPOLITIQUES



*Oui oui oui. C'est bien bon, mais il manque une basse

« **Chaque** fois que se manifeste, d'une manière ou d'une autre, la question de la langue, cela signifie que se posent une série d'autres problèmes: la formation et l'élargissement de la classe dirigeante, la nécessité d'établir des rapports plus intimes et sûrs entre les groupes dirigeants et la masse populaire-nationale, c'est-à-dire de réorganiser l'hégémonie culturelle. » [A. Gramsci]. On peut consulter le texte original italien de l'article de C. Marazzini [Enciclopedia dell'Italiano Treccani]. Selon le Dictionnaire mondial des littératures [Larousse], la *Questione della lingua* [Question de la langue est le « débat linguistique et littéraire qui s'éleva dans l'Italie du XVI^e siècle à propos de l'emploi de la langue vulgaire en concurrence avec le latin et de la codification de la langue littéraire ». Cependant ce phénomène complexe se produit partout et de tous temps: à l'origine de la question de la langue corse il y a la prise de conscience de sa propre spécificité. On a le même processus dans l'histoire du français: « dans un premier temps, il y a la prise de conscience par les locuteurs d'une différence entre la langue qu'ils parlent et celle qu'ils sont censés utiliser; sentie d'abord comme négative, cette diffé-

rence conduit à la reconnaissance d'une langue distincte possédant ses caractères propres. » [M. Marchello-Nizia 1999].

Un aspect important de la « question de la langue » en Corse est souligné par F. Ettori qui rappelle des circonstances historiques déterminantes: « entre 1870 [date d'achèvement de l'unité italienne] et 1945, un conflit... a opposé l'Etat français et l'Etat italien au sujet de la Corse. Pendant 75 ans, cette opposition politique a conditionné la recherche linguistique [comme aussi la recherche historique] et constitue le cadre dans lequel devait nécessairement entrer toute étude sur notre langue. Du côté italien, des linguistes - d'une compétence d'ailleurs indiscutable dans leur domaine - opèrent une sélection des faits en fonction du seul critère de l'italianité. Du côté français, le silence des spécialistes [y compris des universitaires corses] laisse le champ libre à des amateurs peu éclairés, mais politiquement passionnés, qui s'épuisent à vouloir, contre toute vraisemblance, détacher le corse de son environnement géographique et culturel pour le rattacher à toutes les langues imaginables; basque, kabyle, étrusque, grec classique ou byzantin, pourvu de couper la racine

Selon B. Don Simoni [1905] le mot oui [jé en corse], bien éloigné selon lui du si espagnol et italien, serait plutôt à rapprocher de l'anglais et même de l'allemand; le mot diable se dit diavolo en italien mais diaule en corse et diaoul en breton; conclusion: « Le corse se rapprocherait plutôt du breton que de l'italien. »

latine et, avec elle, le risque d'une indésirable parenté! Selon le camp auquel on appartient, traiter de la langue corse, c'est démontrer qu'elle est toute italienne ou, au contraire, qu'elle n'a rien [ou bien peu de chose] de commun avec l'italien» [Incertitudes et paris, 1981, en collaboration avec J. Fusina]. Le corse serait proche « du portugais, de l'espagnol, du monégasque, voire du catalan ou même du français » beaucoup plus que de l'italien (J. Albertini 1968). Selon B. Don Simoni [1905] le mot oui [jé en corse], bien éloigné selon lui du si espagnol et italien, serait plutôt à rapprocher de l'anglais et même de l'allemand; le mot diable se dit diavolo en italien mais diaule en corse et diaoul en breton; conclusion: « Le corse se rapprocherait plutôt du breton que de l'italien ». Ces exemples sont cités dans la thèse « Imaginaires nationaux et mythes fondateurs; la construction des multiples socles identitaires de la Corse française à la geste nationaliste » [AT. Pietrera 2015]. Outre les « explications étymologiques » et les « conclusions hâtives souvent farfelues », l'auteur souligne la responsabilité des militants corses: « les compromissions des muvristes avec le fascisme entraîneront, dans une sorte de réflexe de défense paradoxal, certains militants du Riacquistu des années 1970 à se défendre de toute parenté linguistique entre le corse et l'italien ».

Le paragraphe de F. Etori cité plus haut résume bien un aspect important de ce que l'on peut appeler la « question de la langue » en Corse. Le problème des interférences dues au français dans la langue corse d'aujourd'hui est également évoqué dans le même ouvrage (« l'amalgame »). L'auteur note que par « une sorte d'obscurcissement de la conscience linguistique » les Corses semblent accepter une telle situation sans réagir. De ce point de vue, il importe de noter une évolution récente de la situation. Nous ne relèverons pas ici les nombreuses prises de position sur ce problème qui a d'ailleurs été périodiquement agité à diverses époques, même anciennes. C'est en partie ce qui explique les actions visant à « remettre de l'ordre » dans la langue, et qui relèvent de la « tentation de la langue normalisée » avec « ses deux piliers, une grammaire normative [‘ceci se dit, cela ne se dit pas’] et un dictionnaire sélectif [tout mot écarté du recueil est réputé ‘barbare’] ». Une telle attitude a d'autre part comme conséquence [directe ou indirecte] une levée de boucliers contre ce qui est perçu comme « l'impérialisme du Nord », et les réactions « Sudistes » à l'encontre de « quiddi chi tumbani a lingua corsa » [ceux qui tuent la langue corse].

Etant donné les dangers, réels ou supposés, qui menacent la langue corse [influence de l'italien, influence du fran-

çais, impérialisme du Nord] et beaucoup d'autres dangers sans doute, toute action dans le domaine de la recherche ou de l'enseignement de la langue risque d'être suspectée de vouloir favoriser l'un des impérialismes potentiels [nous rappellerons ici l'observation de R. Titone [1981] montrant que malgré la rigueur scientifique et technique des méthodes employées en sciences humaines, l'instrument de mesure reste en définitive le chercheur lui-même]. Il est en outre important de noter que la prise de conscience de la situation de contact linguistique ne suffit pratiquement jamais à en abolir les effets. Les productions linguistiques des membres d'une communauté bilingue peuvent toujours être examinées sous l'angle de l'interférence linguistique. Outre les interférences ignorées, il y a également les interférences consciemment acceptées ou refusées [tendances opposées à l'imitation et à la différenciation, recherche de l'écart maximum par l'un ou l'autre des systèmes en présence, etc.]. Car on ne parle pas seulement pour communiquer: quand il s'agit de l'écrit, singulièrement des médias, les variations dans la forme des messages [alors que le contenu référentiel est le même] sont encore plus significatives d'une charge affective importante. S'agissant du corse aujourd'hui, tout au moins dans l'usage public de la langue, la prise de position [implicite ou explicite] par rapport au contexte extralinguistique est inévitable. Notamment le problème de la situation du corse par rapport aux langues dominantes reste posé. « La situation particulière du corse est que son identité doit être définie par rapport au français [la colonisation culturelle et linguistique de ce côté est suffisamment récente pour qu'au moins au niveau de la normalisation de la langue elle ne constitue pas un problème alors qu'au contraire elle en pose un majeure au niveau de l'existence même de la langue] mais aussi par rapport à l'italien [là la colonisation culturelle est ancienne et intégrée par les consciences et ce n'est pas l'avenir de la langue qui est à défendre de ce côté mais son autonomie] » [JB. Marcellesi 1984]. Selon l'auteur cité, le corse est une « langue polynémique », à l'unité « abstraite » et à la norme multiforme. Le concept ne fait toujours pas l'unanimité. Selon le principe de l'intolérance et l'absence de hiérarchie entre les diverses variétés internes, aucune région ne pourrait prétendre être dépositaire du « vrai corse ». La « construction démocratique d'une langue » [N. Sorba 2018] résistera-t-elle aux nouvelles conditions sociopolitiques, notamment au basculement de la Corse dans le « champ de communication » français? C'est un des problèmes épineux inhérents à l'incontournable « question de la langue » corse. ■

EXPOSITION

Où commence une île?

L'artiste catalan Jordi Colomer s'exprime aussi bien via la sculpture, l'architecture, la performance, que la photographie, la vidéo et le cinéma ou encore le théâtre. Son travail est marqué par l'idée d'«habiter le décor» et, au travers de sujets d'urbanisme et d'architecture, par la question des utopies, des valeurs humaniste et du dialogue au quotidien avec l'autre. Avec le projet *X-Ville*, réalisé en 2015, il s'était intéressé au travail de l'architecte et sociologue Yona Friedman, et plus particulièrement à son ouvrage *Utopies réalisables* (1974) ainsi qu'à ses *Manuels* réalisés entre 1975 et 1992, où il abordait notamment des questions sur la ville et la nature. Avec ce film, le pari de Jordi Colomer était de tourner d'abord des images d'une grande ville générique, en examinant comment vivent les gens dans ces grandes villes puis de formuler des propositions d'une ville utopique en construction. Cette fois, l'artiste adapte la démarche à la Corse, pour s'interroger sur «où commence une île?» au delà de la définition évidente [une étendue de terre entourée d'eau] en se penchant sur ce qui lie les individus et ce qui constitue une communauté: histoire, traditions, langues, mais aussi rapport à l'environnement, relations aux autres et à «l'extérieur», gestion des ressources... Pour ce faire, il s'est intéressé aux représentations étrangères de la Corse au XIX^e siècle qui accompagnent les débuts du tourisme.

Jusqu'au 15 juin 2024, de 10 h à 18 h. *Frac Corse, citadelle de Corte.*  04 20 03 95 33 & www.frac.corsica



CINÉMA

Festival du cinéma espagnol et latino-américain

Pour cette 26^e édition du festival ajaccien organisé par l'association Latinità, il est beaucoup question, d'amour, d'émotions, de mémoire et d'identité. Amour au sein du couple avec par exemple *La memoria infinita*, documentaire chilien de Maite Alberdi ou *Un amor*, drame romantique d'Isabel Coixet d'après le roman éponyme de Sara Mesa. Amour filial et fraternel avec *Un varón*, chronique sociale colombienne de Fabián Hernández. Emotion devant l'injustice, avec *Un mundo para Julius*, chronique sociale péruvienne de Rossana Díaz Costa mais aussi *Una flor en el barro*, chronique sociale argentine de Nicolás Tuozzo et *Las buenas compañías*, chronique sociale basque de Silvia Munt. La mémoire est au cœur de *Dispararon al pianista*, film d'animation musical de Fernando Trueba et Javier Mariscal mais aussi de *Cerrar los ojos*, drame de Víctor Erice. Plusieurs des films sélectionnés mettent en outre l'accent sur des parcours initiatiques, des expériences qui permettent aux jeunes de sortir de l'enfance, d'abandonner leur innocence pour passer à l'âge adulte: *Un mundo para Julius*, *Un varón* ou encore *Sujo*, drame social mexicain d'Astrid Rondero et Fernanda Valadez. L'émotion, cela dit, c'est aussi celle du rire, avec *Las chicas están bien*, premier film d'Itsasoa Arana, récompensé par le Prix Feroz 2024 de la meilleure comédie.

Du 12 au 19 avril 2024. *Palais des congrès d'Ajaccio.*  06 47 17 25 68 & www.latinita.fr

THÉÂTRE

Le roi se meurt-Notre cérémonie

Le froid règne sur le royaume, rien ne fonctionne, les murs se lézardent. Selon le médecin, les astres sont formels: le roi Bérenger 1^{er} va mourir. Mais le roi n'est pas prêt à mourir. Toute la cour, hormis sa jeune épouse, s'efforce vainement de lui faire admettre sa fin proche et de s'y préparer. Il nie violemment, parle de fatigue passagère. Puis vient la colère face à l'inéluctable mais aussi contre lui-même. Son sceptre glisse, sa couronne lui échappe, il ne parvient plus à donner un ordre, son royaume se désagrège. Arrive alors l'angoisse: où trouver du réconfort? que laissera-t-il et qui se souviendra de lui? Enfin il est temps de se résigner, alors que peu à peu, ses proches puis le palais s'évaporent le laissant seul face à la mort. La metteuse en scène et comédienne Aurélie Pitrat a voulu tirer tout le parti de ce que cette pièce de Ionesco, créée en 1962, pouvait avoir d'actuel en la traitant comme un talk-show: «*La télévision est devenue un outil pour que chacun puisse s'exprimer et vivre publiquement. Ses codes obligent à une efficacité spectaculaire et le résultat peut être un événement social de grande envergure. [...] Nous voulons nous amuser des codes de communication, de la désorganisation du direct et de l'énergie de la surprise*».

Le 12 avril 2024, 20 h 30 [restitution du travail de création, participation libre]. *Salle Timo Pieri, Prunelli-di-Fium'orbu.*

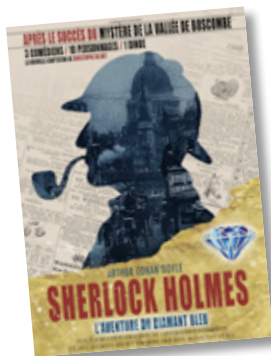
 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Le 20 avril 2024, 20 h 30 [première du spectacle]. *L'Aghja, Ajaccio.*  04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Sherlock Holmes, L'aventure du Diamant bleu

Dans la foulée du *Mystère de la vallée de Boscombe*, resté à l'affiche durant cinq ans, le metteur en scène Christophe Delort puise à nouveau dans le Canon [l'ensemble des nouvelles et romans écrits par Conan Doyle et mettant en scène le célèbre détective de Baker street] pour son nouveau spectacle interactif. Sur scène, trois comédiens incarnant dix personnages [plus une dinde]; dans la salle, des spectateurs qui sont comme autant de francs-tireurs de Baker street et qui vont tenter de seconder Sherlock et Watson afin d'élucider le mystère de la disparition d'un diamant de grand prix.

Le 19 avril 2024, 20 h 30. *Spaziu Culturale Carlu Rocchi, Biguglia.*  04 95 34 86 95 & www.biguglia.fr/espace-culturel



RANCH PAGANACCIU



*Une envie de pleine nature et
d'une expérience unique ?*

BALADE À CHEVAL

- Promenade à l'heure ou à la journée
- Baignade dans la rivière avec les chevaux
- Accessible à tous les niveaux
- Toujours en petit comité

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

☎ 07 77 70 57 72





CLIMATISATION PERFORMANTE

BÉNÉFICIEZ D'UNE PRIME ÉCONOMIE
D'ÉNERGIE DE **500€**

FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



SCANNEZ-MOI !
RETROUVEZ TOUTES NOS
SOLUTIONS AGIR PLUS.

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

EDF-SA 22-30 avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 08 - France Capital de 930 004 234 euros 552 081 317 R.C.S Paris - Crédits photos : Adobe Stock